



Rapport de développement durable 2020



BEKB

BCBE

**Rapport de développement
durable 2020**

Rapports de la BCBE

Rapport de gestion

Le rapport de gestion (RG) comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe ; il présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport de développement durable

Le rapport de développement durable (RDD) contient des informations sur l'empreinte écologique, les objectifs et les activités de la Banque Cantonale Bernoise (BCBE) sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) et le « Supplément sur le secteur des services financiers » lui servent ici de lignes directrices. Le rapport de développement durable a été préparé en conformité avec les normes GRI : option « critères exhaustifs ». Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la BCBE et à l'engagement de la banque en 2020.

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction

Andreas Baumann

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2021

Banque Cantonale Bernoise SA



myclimate.org/01-20-725403

imprimé en
suisse

Sommaire

Avant-propos	7	Société	35
Développement durable : points forts	9	Engagement social	35
Profil de l'entreprise	10	Approvisionnement régional à caractère durable	38
Vision de la BCBE à long terme	11	Éthique et gouvernance d'entreprise	39
Effets de l'activité commerciale	11	Transparence et dialogue avec les parties prenantes	39
Gestion du développement durable	11	Écologie d'entreprise et protection du climat	42
Principaux thèmes	15	Conséquences du changement climatique	42
Objectifs de développement durable	16	Consommation des ressources et émissions	43
Produits et prestations durables	18	Perspectives et objectifs	48
Pratiques de vente responsables	18	Chiffres-clés relatifs au développement durable	49
Satisfaction de la clientèle et protection des données client	18	Index GRI	50
Placements : investissements responsables	19		
Crédits : critères sociaux et environnementaux	23		
La BCBE en tant qu'employeur	26		
Politique salariale raisonnable	27		
Responsabilité en tant qu'employeur et gestion des changements	27		
Santé et équilibre vie privée/vie professionnelle	28		
Formation initiale et continue	31		
Diversité et égalité des chances	32		



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)

Le développement durable : partie intégrante de la politique d'affaires

Chère lectrice, cher lecteur,

La politique à long terme de la BCBE a un impact sur les activités et l'état d'esprit de nos collaborateurs. Entreprise responsable, la BCBE s'appuie sur ses valeurs : l'engagement, le développement durable et la confiance. La Charte de développement durable et le rapport de gestion nous guident aussi dans nos actions. En publiant conjointement le rapport de développement durable et le rapport de gestion, nous améliorons la transparence et accordons au développement durable la place qu'il mérite.

La BCBE a continué à se développer sans perdre de vue des pratiques commerciales équitables, des canaux de distribution proches du client et une politique de vente responsable. Dès le début de la pandémie – avant même que la Confédération n'accorde des crédits transitoires aux entreprises – nous avons apporté de l'aide à notre clientèle PME frappée par la pandémie de coronavirus, en lui mettant à disposition une enveloppe de 50 millions de francs sous forme de prêts extraordinaires. Nous avons également élargi notre éventail de fonds et introduit un outil de conseil en placement numérique complet. Ainsi, nous avons encore renforcé nos compétences dans le domaine des placements et généré une plus-value pour notre clientèle.

Nos efforts dans ce domaine sont reconnus : en 2020, la banque a figuré pour la cinquième fois consécutive dans la catégorie « leadership », au classement « Climate » de l'organisation internationale CDP, un résultat que seules sept entreprises en Suisse ont obtenu. Elle est récompensée depuis 2010 par l'agence de notation de développement durable ISS ESG qui lui a attribué le label de qualité « Prime ». La BCBE a obtenu le label « Friendly Work Space » durant l'exercice sous revue. Ce label de qualité confirme le fait que nous avons mis en place des conditions optimales pour que les collaborateurs restent en bonne santé.

Les divers rapports annuels de 2020 vous présentent une fois de plus des clients, des actionnaires et des collaborateurs qui ont tous un point commun : la BCBE leur a permis de réaliser l'un de leurs rêves. Ces parties prenantes placent jour après jour leur confiance dans notre établissement. C'est non sans fierté que nous sommes – en tant que banque – un partenaire fiable pour eux, raison pour laquelle nous entendons rester une banque qui place les relations humaines au cœur de ses préoccupations.

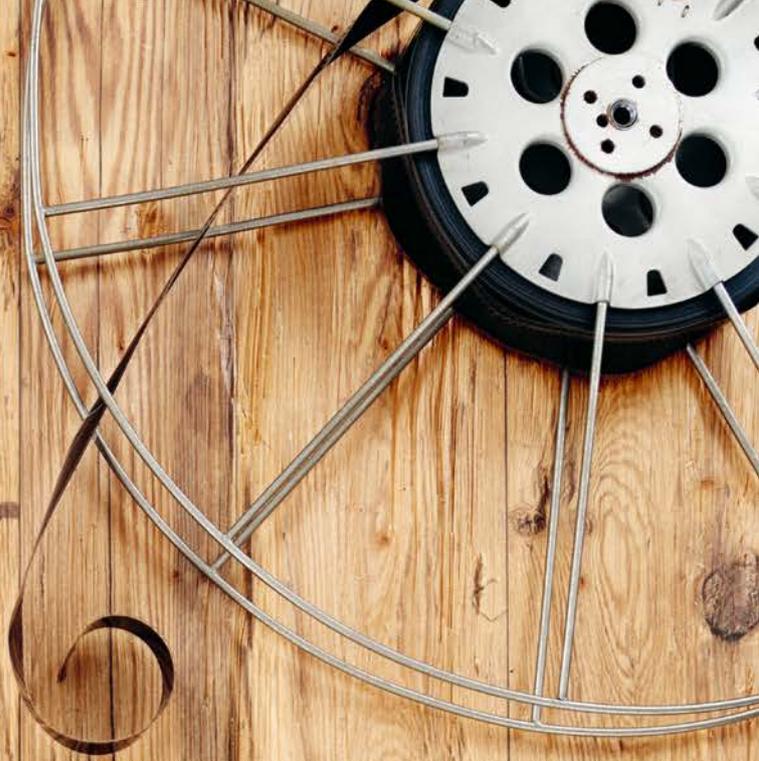
Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO



« Il m'importe que la culture soit durable et diversifiée. Aussi aimerais-je y apporter ma contribution personnelle. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 14.

Développement durable : points forts



FONDS DE PLACEMENT À CARACTÈRE DURABLE

Consciente de ses responsabilités, la BCBE a accru ses compétences et son engagement afin d'élaborer de nouveaux placements. La banque propose, dans toutes les catégories de placement, des fonds qui sont construits selon son approche en matière de développement durable (cf. p. 20).



FINANCEMENT À CARACTÈRE DURABLE

La BCBE finance des entreprises et des initiatives qui contribuent positivement au développement durable. En proposant l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®, elle encourage des projets viables sur le plan énergétique (cf. p. 23).



DIVERSITÉ

La BCBE offre des modèles de travail et des horaires de travail modernes et flexibles. De plus, les postes sont mis au concours tant à taux partiel qu'à plein temps. Le certificat « Fair Compensation » confirme que la BCBE verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre (cf. p. 33).



FORMATION

En 2020 également, un emploi sur dix était occupé par une personne en formation à la BCBE. En été, 26 apprentis diplômés ont trouvé un emploi à la BCBE. En misant sur la formation continue de ses collaborateurs, la banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme (cf. p. 31).



CLASSEMENT « CLIMATE »

En 2020, la BCBE a figuré pour la cinquième fois consécutive dans la catégorie « leadership » du classement « Climate » de l'organisation internationale CDP, pour son rôle de pionnière en matière de protection du climat. Elle compte ainsi parmi les principaux prestataires de services financiers depuis douze ans (cf. p. 12).



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La BCBE compense ses émissions de CO₂ dans son propre espace économique, soit 1005 tonnes en 2020 et 12 131 tonnes au total depuis 2011. Elle contribue ainsi à la protection de l'environnement, de même qu'au maintien de l'emploi dans la région (cf. p. 43).

Profil de l'entreprise

La Banque Cantonale Bernoise (BCBE), fondée en 1834, est une banque universelle suisse qui concentre ses activités sur deux cœurs de métier : les affaires avec la Clientèle privée et la Clientèle entreprises, notamment les PME, ainsi que l'Asset Management et le conseil patrimonial pour les particuliers et les investisseurs institutionnels. Elle propose une large palette de prestations comprenant, d'une part, les comptes dans les segments de l'épargne, des placements, de la prévoyance ainsi que le trafic des paiements (y compris cartes de débit et de crédit) et, d'autre part, des produits de crédit tels qu'hypothèques, prêts, crédits en compte courant et avances fermes. Dans le conseil patrimonial et la gestion de fortune, la banque propose tous les produits de placement usuels dans les principales devises ainsi que les produits et services correspondants, comme par exemple la planification financière complète. La banque n'exerce aucune activité significative dans le segment de l'investment banking.

La BCBE concentre ses activités avant tout sur les cantons de Berne et de Soleure ainsi que sur les espaces économiques limitrophes ; elle dispose d'un réseau dense de plus de 80 sites. Les financements de la construction de logements conclus par le biais d'un partenariat de coopération, d'une hypothèque directe ou d'une offre en ligne, de même que les activités de placement sont accessibles aux clients partout en Suisse. La banque emploie plus de 1200 collaborateurs. L'actionnariat de la BCBE est largement diversifié. Le Canton de Berne détient 51,5 % des parts.

Vision de la BCBE à long terme

La BCBE s'engage depuis des années en faveur d'un développement durable. Cette orientation fait partie intégrante de la stratégie de la banque, tandis que les principes de gouvernance d'entreprise (cf. RG, pp. 28ss) garantissent une gestion d'entreprise durable.

Effets de l'activité commerciale

La BCBE contribue largement au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et renforce l'économie de sa zone d'activité. Dans le canton de Berne, 29 % des PME et 36 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour environ 10 % de la population. En tant que banque universelle, la BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles et soutient le canton ainsi que les communes dans l'accomplissement de leur mission.

La BCBE assume ses responsabilités économique, sociale et écologique et s'emploie à améliorer continuellement ses performances en matière de développement durable. La banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans sa propre entreprise comme chez les clients. La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage et de travail. Son fort ancrage dans sa zone d'activité se reflète auprès de ses clients et de ses actionnaires.

La BCBE adopte une approche intégrée en matière de gestion des risques (cf. RG, pp. 80ss) : les principes appliqués dans sa politique des risques ainsi qu'un système de limites pluridimensionnel constituent la base permettant de restreindre les risques. Le contrôle des risques et l'évaluation des opportunités font partie intégrante du réexamen annuel de la stratégie et des objectifs,

les risques environnementaux et sociétaux ainsi que leurs effets sur la banque et son milieu étant également pris en compte.

Gestion du développement durable

La stratégie de la BCBE est axée sur le succès à long terme : la banque table sur la création d'une plus-value durable en lieu et place d'une maximisation des bénéfices à court terme. Cette approche se manifeste notamment dans le fait que la BCBE fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow sur dix ans, qu'elle vise à réaliser son objectif de rentabilité en prenant des risques raisonnables et qu'elle dispose d'une structure de bilan solide ainsi que d'une dotation en fonds propres élevée. La BCBE a pour vision : « nous suscitons l'enthousiasme de manière durable ». Dans le cadre de sa stratégie, elle met tout en œuvre pour que ses clients puissent également compter sur elle à l'avenir, en sa qualité de prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable. Elle a défini plusieurs objectifs en ce sens. La politique d'affaires est menée de manière responsable et conforme à la stratégie actionnariale de l'actionnaire majoritaire, le Canton de Berne, dans la mesure où elle vise à maintenir une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions.

La BCBE poursuit une approche de gestion intégrée, axée sur la réalisation d'objectifs. Le Conseil d'administration définit la stratégie de la BCBE ainsi que l'orientation du développement durable (cf. RG, p. 16). La stratégie constitue la base de la politique commerciale et du positionnement de la banque dans les domaines économiques, écologiques et sociétaux. Elle est soumise à un processus d'évaluation annuel.

Charte de développement durable

La Direction générale assume la responsabilité opérationnelle des mesures économiques, sociales et écologiques. Dans la Charte de développement durable, elle définit ses objectifs spécifiques ainsi que les garde-fous valables à l'échelle de la banque. Le groupe de travail Développement durable coordonne leur mise en œuvre, évalue le degré de réalisation des objectifs et engage des mesures consécutives. Il est composé de responsables de processus ayant un impact important sur les plans social ou écologique ainsi que de représentants de la distribution. Les aspects du développement durable sont intégrés dans les processus de gestion et mis en œuvre au quotidien. Le groupe de travail Développement durable soumet un rapport annuel à la Direction générale. En outre, des entretiens axés sur les objectifs ont lieu entre le responsable du groupe de travail, le CEO et la présidente du Conseil d'administration. La Direction générale s'assure que la publication du rapport de développement durable comporte les principaux aspects. C'est le Conseil d'administration qui est chargé de valider ce rapport et de le soumettre à l'Assemblée générale pour approbation formelle.

La Charte de développement durable 2020 à 2023 est le fruit de plusieurs années d'évolution : en 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept portant sur une utilisation rationnelle de l'énergie. Il a progressivement été étendu. Aujourd'hui, la Charte de développement durable comprend, outre des aspects écologiques, des principes et des objectifs concrets ayant trait à nos produits et à nos prestations ainsi qu'à la responsabilité de la banque vis-à-vis de ses collaborateurs et de la société. Elle indique par ailleurs de quelle manière la BCBE contribue aux objectifs de développement durable (ODD).

➤ bcbe.ch/chartededevveloppementdurable

Banque primée

Grâce à son engagement, la BCBE a obtenu de bons résultats dans des ratings menés par des organismes indépendants.

Aa2

L'évaluation de la BCBE est excellente, puisque la banque s'est vu attribuer par Moody's la note «Aa2» pour sa solvabilité à long terme et «Prime-1» pour ses engagements à court terme (note maximale). La BCBE compte ainsi parmi les banques suisses les mieux notées par Moody's.



L'agence de notation de développement durable ISS ESG (auparavant oekom research) décerne le label de qualité «Prime» à la BCBE depuis 2010. Dans son secteur d'activité, la banque compte parmi les figures de proue en offrant des prestations sociales et écologiques supérieures à la moyenne.



Le WWF Suisse classe la BCBE parmi les meilleures banques dans le domaine du développement durable. Dans le cadre de la première édition de la «Notation des banques de détail suisses 2016/2017», le WWF a analysé de plus près les activités de 15 établissements financiers. La BCBE occupe la tête du classement, à égalité avec deux autres banques. Au printemps 2021, le WWF publiera le classement 2020/2021.



La BCBE obtient depuis plusieurs années la note «AA» à la notation ESG de MSCI. MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG¹ spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de «AAA» (note la plus élevée) à «CCC» (note la plus basse).²

¹ ESG est un sigle désignant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

² L'utilisation du logo de MSCI ESG Research LLC ne représente ni une promotion, ni une recommandation, ni un soutien de la BCBE pour l'organisation.



Dans son classement «Climate 2020», l'organisation internationale CDP (auparavant Carbon Disclosure Project) a inscrit pour la cinquième année consécutive notre banque dans la catégorie «leadership». La BCBE figure ainsi parmi les principaux prestataires suisses de services financiers depuis douze ans. Le CDP apprécie l'engagement en faveur de la protection du climat, les réductions d'émissions réalisées ainsi que l'exhaustivité du reporting climatique de la BCBE.



Le site Internet de la BCBE s'appuie sur les exigences internationales en matière d'accessibilité des sites web. Dès lors, il est également accessible aux personnes malvoyantes, malentendantes ou à mobilité réduite. En 2014, puis en 2019, notre banque a obtenu le certificat «Access for all» du niveau de qualité professionnel AA.



Dans son classement 2020 portant sur le private banking, le magazine économique BILANZ a une fois de plus décerné à la BCBE la distinction de leader de longue date en matière de qualité. C'est la douzième année de suite qu'elle reçoit cette distinction ! Depuis l'introduction du classement Private Banking de BILANZ en 2009, la BCBE est la seule banque de Suisse à avoir été récompensée chaque année.



La BCBE certifie que sa gestion de fortune institutionnelle ainsi que les fonds de placement BCBE sont en conformité avec les normes GIPS® («Global Investment Performance Standards»).¹

¹ La société au sens des GIPS® comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des «composites» et des «composites reports» peuvent être obtenues auprès de la BCBE.



La gestion de la qualité et la gestion environnementale de la banque sont certifiées respectivement ISO 9001 depuis 2002 et ISO 14001 depuis 2004. Des audits externes menés chaque année confirment l'efficacité des systèmes de gestion de la BCBE.



Depuis 2018, la BCBE est certifiée «Fair Compensation». Ce certificat atteste que la banque verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre, et souligne l'engagement de la banque en faveur de l'égalité des chances et de conditions d'engagement justes et équitables.



Depuis 2020, la BCBE a obtenu le label «Friendly Work Space». Ce label de qualité n'est décerné qu'aux entreprises qui assurent à tous les niveaux une excellente gestion de la santé et créent ainsi les conditions optimales pour que leurs collaborateurs restent en bonne santé.



Depuis 2003, le site de Bienne bénéficie du «Label du bilinguisme», car il promeut le bilinguisme. En 2019, la BCBE a été labellisée pour la quatrième fois. Elle se voit ainsi récompensée pour son engagement en faveur du bilinguisme.



Nos valeurs communes nous relient: l'engagement en faveur du développement durable tient à cœur à Roland Leuenberger au même titre qu'à la BCBE. Dans cet esprit, il s'investit en qualité d'opérateur de film dans l'équipe de bénévoles pour la survie du cinéma de Worb. Rénovée, cette institution culturelle de 1955 présente un programme de films attractif qui enrichit la diversité culturelle de la région.

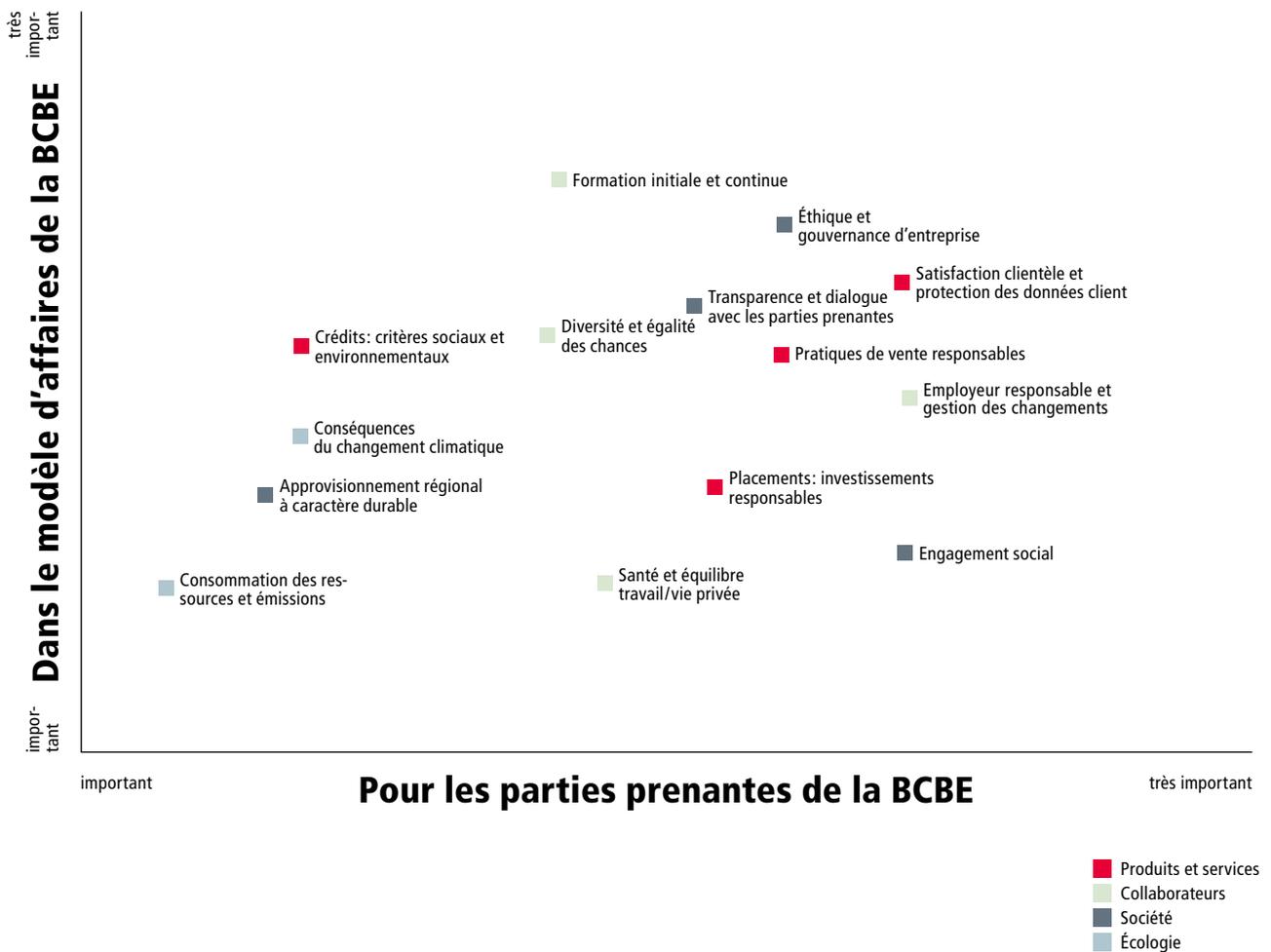
Roland Leuenberger, collaborateur retraité et actionnaire, Rubigen

Principaux thèmes

Le groupe de travail Développement durable remanie régulièrement les principaux thèmes du développement durable. Il l'a fait pour la dernière fois en 2018. À cette fin, les besoins des diverses parties prenantes de la BCBE ainsi que les thèmes prépondérants du modèle d'affaires de la banque sont représentés dans la matrice d'importance. Celle-ci sert de base au rapport de développement durable et au développement continu de

notre gestion de l'environnement. La contribution des représentants des parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires) et des spécialistes en développement durable (une fondation, une analyste et une société de conseil) a été nécessaire à la rédaction du premier rapport selon les normes GRI. Les années suivantes, le groupe de travail Développement durable a réévalué les besoins dans le cadre d'un processus interne à plusieurs étapes.

Le rapport de la BCBE traite de tous les aspects significatifs du développement durable qui ont un effet matériel sur les parties prenantes. La banque accorde une attention particulière au contexte du développement durable, à l'exhaustivité et à la cohérence, par exemple en présentant des comparaisons pluriannuelles et en mettant en évidence les tendances qui s'en dégagent. Les données se veulent détaillées, précises, actuelles, intelligibles et fiables, dans l'optique d'une éventuelle confirmation externe.



Principaux thèmes du développement durable

Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable (ODD, Sustainable Development Goals [SDG]) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030, adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici 2030. Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCBE a créé les bases nécessaires pour aligner davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.

Priorisation des ODD

La BCBE adhère aux 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail Développement durable a classé les ODD par ordre de priorité. Sur la base des principales catégories thématiques de la BCBE (Produits et services, Collaborateurs, Société et Écologie), des recherches ont été effectuées afin de déterminer les ODD sur lesquels la banque avait le plus d'influence à travers ses activités.

La BCBE met l'accent sur trois ODD : Énergie propre et d'un coût abordable (7), Travail décent et croissance économique (8) et

Consommation et productions responsables (12). C'est à ces trois niveaux que la banque peut exercer la plus forte influence. Son impact sur les objectifs 4, 5, 9 et 13 est également déterminant. La BCBE a une influence moins importante sur les onze objectifs restants, bien qu'elle y contribue également avec ses opérations de crédit et de placement.

Dans le présent rapport de développement durable, la BCBE montre comment elle contribue aux ODD sur lesquels elle a le plus d'influence. De plus, la banque a défini dans sa Charte de développement durable 2020 à 2023 des objectifs dont la réalisation permettra de contribuer davantage aux ODD.

ODD sur lesquels la BCBE a la plus forte influence



Contribution aux principaux ODD



Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

- La BCBE s'engage en faveur des investissements responsables et continue d'étendre ses compétences accumulées au fil des années dans ce domaine. Les fonds de placement à caractère durable de la BCBE excluent les combustibles fossiles et promeuvent les énergies renouvelables (cf. p. 20).
- Avec l'hypothèque Rénovation éco et l'hypothèque CECB®/Minergie®, la BCBE soutient des projets efficaces sur le plan énergétique. Elle évite de financer des opérations dont l'objectif est contraire à celui de l'énergie durable (cf. p. 23).
- Depuis 1995, la BCBE améliore de façon systématique son efficacité énergétique. Et depuis 2013, elle consomme uniquement de l'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable (cf. p. 45).



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- La BCBE propose aux PME des prestations complètes dans les domaines des finances et du conseil, encourage des projets innovants et offre un accès non discriminatoire à ses services (cf. p. 23).
- La BCBE offre des conditions de travail attractives et conciliables avec la vie de famille, favorise la diversité, pratique une politique salariale raisonnable impliquant l'égalité salariale entre hommes et femmes et s'engage pour la formation et le perfectionnement des collaborateurs (cf. p. 26).
- La BCBE table sur une création de valeur durable et procure des avantages à l'économie régionale. Elle fait appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité pour s'approvisionner (cf. p. 11 et p. 38).



Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

- Le développement durable fait partie intégrante du processus de conseil de la BCBE. La banque favorise la vente de produits et de services durables, notamment dans le domaine des placements, et continue d'étoffer sa gamme de produits durables (cf. p. 19).
- La BCBE forme et sensibilise ses collaborateurs au développement durable. Elle encourage la population à gérer de manière responsable son argent, soutient des initiatives et des projets durables et crée des plateformes dédiées aux échanges sur ce thème (cf. p. 36).
- La BCBE a sensiblement diminué son impact sur l'environnement au cours des dernières années et continue à le faire. Depuis 2011, elle compense les émissions résiduelles dans son propre espace économique (cf. p. 43).

ODD sur lesquels la BCBE a une influence moindre



Produits et prestations durables

La BCBE privilégie les relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle offre des prestations qui apportent une plus-value à ses clients et à l'économie réelle. La banque veille à assurer la satisfaction à long terme de ses clients en leur offrant un suivi personnalisé et individuel, un conseil transparent et

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCBE veille à ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers.

professionnel ainsi que des produits compréhensibles présentés dans un langage clair. Le processus de conseil commence par une analyse et une identification des besoins du client et se poursuit avec la définition du produit, des explications y afférentes et une information correspondante sur les risques.

Grâce à des formations et à des certifications régulières, la BCBE s'assure que le niveau de compétences de ses coachs financiers reste élevé. Elle veille à l'absence de conflits d'intérêts dans le conseil en offrant de manière pondérée à ses collaborateurs des incitations financières raisonnables.

Pratiques de vente responsables

La BCBE offre des services fiables d'une qualité irréprochable à des prix raisonnables. Elle accorde une grande importance à un processus de conseil clair et professionnel. Les clients sont informés de façon détaillée des risques éventuels.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE s'est dotée d'un outil de conseil en placement

numérique complet qui convient tant aux placements conventionnels qu'aux placements à caractère durable. La banque a ainsi pu consolider davantage ses compétences en matière de placement et offrir une plus-value à sa clientèle. Un monitoring actif lui permet de s'assurer que la stratégie de placement et les prescriptions de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin) sont respectées.

En pratiquant une politique salariale mesurée (cf. p. 27), la BCBE veille à ne pas créer de fausses incitations pour les coachs financiers. Ainsi, la rémunération variable ne se limite pas aux ventes de produits (critères quantitatifs), mais tient compte aussi de l'attitude et du succès de l'entreprise (critères qualitatifs).

De plus amples informations sur les pratiques de vente responsables dans les opérations de placement et dans les opérations de crédit figurent aux pages 19 et 23.

Fonds de la clientèle, déclarés au fisc

La BCBE n'est nullement intéressée par des fonds de clientèle non déclarés et part du principe que ses clients se conforment à toutes les réglementations fiscales en vigueur. Les nouveaux clients doivent certifier par écrit qu'ils respectent les lois fiscales de leur pays d'origine ou de domicile et qu'ils déclarent toutes leurs valeurs patrimoniales. En cas de doute concernant l'imposition correcte des avoirs, une confirmation écrite ad hoc est également demandée aux clients suisses.

La BCBE n'établit pas de relations d'affaires avec des personnes domiciliées à l'étranger

qui n'ont aucun lien avec l'espace économique de la banque. Un point d'ancrage clair et des séjours réguliers en Suisse constituent les conditions pour l'ouverture d'une relation d'affaires. En principe, la BCBE n'entretient des relations d'affaires ni avec des personnes politiquement exposées à l'étranger (PEP à l'étranger) ni avec des personnes qui leur sont proches.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE est parvenue à un accord à l'amiable avec les autorités judiciaires de Cologne et a effectué un versement unique d'environ 0,9 million d'euros pour avoir détenu des avoirs non déclarés de clients allemands. La décision s'étend à tous les Länder et apporte la sécurité juridique requise aux clients, aux collaborateurs ainsi qu'aux actionnaires. Les autorités judiciaires ont relevé le travail constructif réalisé par la banque. La stratégie de mise en conformité fiscale lancée en 2010 a également représenté un élément essentiel à la conclusion de l'accord à l'amiable avec les autorités judiciaires allemandes.

Satisfaction de la clientèle et protection des données client

Fiables, engagés et compétents et à l'écoute des clients : c'est ainsi que les collaborateurs de la BCBE doivent être perçus par la clientèle. La banque accorde partant une grande importance au service et à la proximité avec ses clients. Les standards de service de la BCBE indiquent ce que les clients sont en droit d'attendre de leur banque. Les standards pour les contacts à la clientèle sont quant à eux définis dans les concepts de suivi de la clientèle. Ensemble, ils constituent la base d'une relation à long terme avec des clients satisfaits.

➤ bcbe.ch/standardsdeservice

La BCBE sonde la satisfaction de ses clients en réalisant des études de marché annuelles. Ce fut le cas en 2020 et en 2019. Le degré de satisfaction des clients ayant fait de la BCBE leur banque principale est élevé: 93% des entreprises et 84% des clients privés. La qualité des services est aussi vérifiée lors de visites mystères (*mystery shopping*). Des demandes parviennent alors à la banque par téléphone ou par courriel, ou des clients tests se présentent dans nos sites. Par ailleurs, la BCBE dispose de systèmes institutionnalisés d'opportunités et de réclamations pour recueillir et gérer les réactions des clients. Celles-ci sont précieuses pour la BCBE, car elles lui permettent de jeter un regard critique sur ses services et ses processus et de les améliorer continuellement. Parmi les quelque 1100 avis de clients qui ont été recueillis en 2020, environ un avis sur quatre concernait le service à la clientèle et un avis sur six les prix et les conditions. Grâce au management des idées, les collaborateurs disposent en outre d'un instrument qui leur permet de soumettre leurs idées en vue d'améliorer les relations avec les clients.

La gestion de la qualité constitue une priorité pour la BCBE. En 2002, la BCBE a été l'une des premières banques suisses d'envergure à obtenir le certificat ISO 9001 pour l'ensemble des processus, services et sites. Depuis, la gestion de la qualité est continuellement améliorée et soumise à des contrôles

externes. Toutes les analyses effectuées confirment l'efficacité des systèmes de gestion ainsi que la qualité élevée de leur mise en œuvre au sein de la BCBE. En raison de la pandémie de coronavirus, aucun audit interne supplémentaire sur la qualité n'a été réalisé durant l'année sous revue.



9001

**Gestion de la qualité
certifiée ISO depuis 2002**

Protection des données client

Le secret bancaire protège les clients contre tout accès non autorisé aux informations sur leur relation bancaire. L'obligation légale de respecter le secret bancaire est également stipulée dans les contrats de travail des collaborateurs ainsi que dans des directives. Diverses formations internes se penchent sur ce sujet, à l'instar de la formation «Sécurité intégrale» qui a été dispensée durant l'année sous revue,

conformément au calendrier. Cette formation met notamment l'accent sur le traitement des données électroniques des clients. En outre, des formations en ligne et des campagnes internes sur l'hameçonnage (*phishing*) sont régulièrement organisées en vue de sensibiliser les collaborateurs à l'utilisation des moyens de communication électronique en toute sécurité.

La gestion de la sécurité de l'information de la BCBE se fonde sur les normes ISO/IEC 27001 et 27002 (sécurité de l'information). Le respect des directives relatives à la protection des données client fait l'objet d'une surveillance et de contrôles automatiques. La BCBE s'assure en outre, au travers d'audits internes et externes, que les lois et les exigences de l'autorité de surveillance sont appliquées correctement.

Dans le cadre d'un examen prudentiel annuel, la société de révision externe examine, entre autres, le domaine de l'informatique, le traitement des données électroniques des clients, l'externalisation (*outsourcing*) et la gestion de la continuité de l'activité (*Business Continuity Management, BCM*) de la banque. Aucun incident impliquant des données client ou d'autres lacunes n'a été constaté lors de ces audits. Toute proposition d'amélioration identifiée est mise en œuvre sans délai.

Placements: investissements responsables

En tant que prestataire de services financiers, la BCBE peut exercer une certaine influence afin que les avoirs soient utilisés de manière judicieuse et, ainsi, éviter d'éventuelles répercussions négatives sur le développement durable. La BCBE assume ce rôle. Elle prône une gestion responsable des placements financiers, développe progressivement les critères appliqués dans ce domaine et les rend

Les clients de la BCBE ont accès à un large éventail de placements à caractère durable.

réguliers. En 2020 également, l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) a procédé à un audit

transparents. La BCBE a ratifié les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Ce faisant, elle s'engage à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans ses décisions d'investissement, en vue de rendre le système financier mondial plus durable.

Cela fait plus de 25 ans que la BCBE s'occupe avec succès de la gestion d'actifs (Asset Management). Un team de gérants de portefeuille et de fonds justifiant d'une expérience professionnelle de plusieurs années se charge de gérer les avoirs confiés à la banque. La BCBE propose une sélection attractive de ses propres fonds de placement. L'approche d'investissement repose sur un processus à plusieurs niveaux. Des spécialistes analysent le marché à l'échelle macroéconomique, mais aussi par catégorie de placement, secteur, branche et titre. Sur la base des résultats obtenus, le comité de placement définit chaque mois la tactique de la BCBE en matière de la politique de placement que les gérants de portefeuille appliquent sans délai et de manière systématique.

Critères généraux d'exclusion

S'agissant des instruments de placement, la BCBE applique une procédure d'exclusion générale :

- aux fabricants et aux négociants d'armes à sous-munitions, d'armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que de mines terrestres et antipersonnel.
- aux entreprises qui contreviennent gravement aux principes du Pacte mondial de l'ONU. Constituant l'une des initiatives majeures à l'échelle planétaire sur le plan du développement durable au sein des entreprises, le Pacte mondial prend en considération de multiples aspects du développement durable, tels que les droits

de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Les titres de telles entreprises ne sont ni détenus par la BCBE pour son propre compte, ni recommandés à l'achat. Les entreprises sont en outre exclues de tous les fonds en actions et en obligations de la BCBE gérés par celle-ci.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a décidé d'étendre au cours de l'année 2021 la procédure d'exclusion aux entreprises du secteur des combustibles fossiles. Ainsi, sont exclus la promotion du charbon, du pétrole et du gaz naturel ainsi que le traitement et l'utilisation du charbon et du pétrole et en particulier l'exploitation de centrales et de raffineries (des entreprises dont la part de combustibles fossiles représente 5 % ou plus du chiffre d'affaires).

Placements à caractère durable

Une sélection soignée permet d'assurer que les placements à caractère durable ciblent uniquement des entreprises qui remplissent des critères éthiques stricts et dont l'activité repose sur des facteurs d'efficacité économique, de compatibilité écologique et de responsabilité sociale.

La BCBE accroît en permanence ses compétences et son engagement de longue date dans le domaine des placements responsables. Les clients de la banque ont accès à un large éventail de placements à caractère durable. Quiconque confie à la banque un mandat de gestion de fortune peut choisir, depuis 2010, une variante «à caractère durable» pour chacune des stratégies de placement. À l'automne 2017, la BCBE a lancé quatre fonds de placement à caractère durable pour la prévoyance liée. Ces produits suscitent un vif intérêt auprès des clients et ont fait leurs preuves depuis leur

lancement, raison pour laquelle ils sont également proposés en prévoyance libre depuis 2018. Durant l'exercice sous revue, la BCBE a étendu sa gamme de fonds à caractère durable. Des fonds de placement dotés d'une part d'actions d'environ 90 % sont désormais aussi à disposition.



947

**millions de francs
sont investis dans des fonds de
placement BCBE à caractère durable.**

Tous les fonds de placement BCBE à caractère durable et les fonds de prévoyance BCBE sont construits selon l'approche en matière de développement durable de la BCBE. Au cours d'une première phase, la banque exclut systématiquement les entreprises impliquées dans des secteurs d'activité controversés tels que les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire ou l'armement. Sont exclues également les entreprises coupables de violations graves du droit du travail ou des droits de l'homme, de comportements controversés à l'égard de l'environnement et d'actes de corruption grave. Dans une deuxième phase, la banque détermine les entreprises qui sont les chefs de file dans leurs branches respectives sur les plans social et écologique, autrement dit les meilleures de la classe (approche *best in class*). À cette fin, elle se fonde sur les

données des analystes de l'agence de notation de développement durable ISS ESG (auparavant oekom research), organe indépendant et spécialisé en la matière. En dernier lieu, les titres retenus sont évalués à l'aune de critères économiques. Il en résulte des portefeuilles à la fois équilibrés et différenciés.

Fonds de placement conventionnels : critères de développement durable

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a décidé d'intégrer systématiquement les critères de développement durable dans le processus de placement, à partir de 2021. Outre l'analyse financière conventionnelle, des critères ESG (pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) seront à l'avenir pris en considération. Ceux-ci permettront d'identifier les émetteurs qui affichent une mauvaise performance en matière de développement durable et ceux qui présentent des risques élevés pour le climat. Ces émetteurs ne pourront rester dans l'univers de placement que s'ils résistent à un examen ESG approfondi et si la diversification le justifie. Le conseil suit la même logique: la BCBE fournira des recommandations de placement uniquement pour les titres contenus dans cet univers de placement. Toutefois, des informations sur des titres qui ne figurent pas dans cet univers pourront toujours être fournies à la demande des clients.

Mesurer les effets des instruments de placement

En 2020, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a effectué en collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) un test de compatibilité climatique du marché financier suisse intitulé «PACTA 2020» (Paris Agreement Capital Transition Assessment). La BCBE a participé de son propre gré à cette analyse, comme 178 autres établissements financiers. Les résultats du test de la BCBE sont réjouissants: ses portefeuilles d'actions et d'obligations, par exemple, investissent nettement moins dans des technologies à forte intensité carbone, telles que les combustibles fossiles, que la moyenne des 31 banques qui se sont soumises au test. S'agissant des énergies fossiles, leur part est inférieure à 1%. Les résultats de l'analyse complètent bien les données que la banque utilise déjà actuellement afin d'analyser et de gérer l'impact de ses instruments de placement sur l'environnement. La BCBE a évalué minutieusement les données de ce test de compatibilité climatique; elle tiendra compte des enseignements tirés lors des futures décisions de placement. Les résultats des tests confirment l'engagement de longue date de la banque en faveur du développement durable.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCBE a obtenu l'accès à des données de recherche en matière de développement durable et

notamment à celles qui concernent les effets des investissements sur le climat. La banque est ainsi en mesure de procéder systématiquement à des évaluations et de suivre et de gérer l'impact sur le climat. En rejoignant le partenariat mondial PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), la BCBE a affirmé sa volonté de mesurer et de publier lesdites «émissions financées», à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements (cf. p. 42).

Sensibiliser les collaborateurs

La BCBE sensibilise ses coachs financiers au développement durable. Il y a six ans, les quelque 70 collaborateurs spécialisés dans le conseil en gestion de fortune ont assisté à un colloque intitulé «Placements à caractère durable». En 2017, en prévision du lancement des fonds de prévoyance à caractère durable, près de 400 coachs financiers ont suivi une formation portant sur les nouveaux produits et sur l'approche en matière de développement durable menée par la BCBE. Le thème a été approfondi en 2018 dans des modules de formation supplémentaires.

Tout au long de l'année 2019, le développement durable a été au centre des activités et des manifestations portant sur les placements. Il est appelé à devenir une composante essentielle du dialogue avec les clients. Cette même année, la BCBE a par exemple

GRI		Unité	2020	2019	2018	2017	2016
G4-FS8	Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	nombre	361	262	172	95	69
	Mandats de gestion de fortune à caractère durable Clientèle privée	mio de CHF	221	165	106	70	55
	Quote-part des mandats à caractère durable au total des mandats de gestion de fortune Clientèle privée (en termes de volume)	%	18,1 %	14,3 %	9,2 %	6,9 %	6,2 %
	Fonds de placement BCBE à caractère durable	mio de CHF	947	704	414	197	n.d.
	Quote-part des fonds de placement BCBE à caractère durable au total des fonds de placement BCBE	%	29,1 %	23,7 %	17,2 %	9,1 %	n.d.

lancé un blog sous son slogan «C'est le moment d'agir». Dans la cinquantaine d'articles qui y sont publiés, elle montre la façon dont certains consommateurs assument leur responsabilité et comment il est possible de contribuer au développement durable.

En automne 2020, le Conseil d'administration a lancé, de concert avec la Direction générale, un concept de formation complet en matière de développement durable, dont la mise en œuvre débutera en 2021. Les modules de formation et d'apprentissage s'adressent à l'ensemble des collaborateurs de la banque et pas uniquement aux coachs financiers, même si ceux-ci seront formés en priorité. L'objectif est d'implanter le sujet «développement durable» dans le double sens du terme dans l'esprit des gens. Il s'agit également de permettre aux collaborateurs de revoir leurs structures mentales et leur état d'esprit afin qu'ils les alignent sur la notion de développement durable en se fondant sur leurs propres valeurs.

► bcbe.ch/fr/blog/developpement-durable

Engagement accru

Les critères du développement durable sont pris en compte dans les placements financiers. La banque veille à ce que son propre portefeuille de titres soit constitué pour moitié au moins de titres durables. Au cours des dernières années, cet objectif a largement été dépassé. D'ici 2023, les placements financiers devront correspondre à hauteur de 85 % au moins à l'univers de placement durable de la BCBE. La Caisse de pension de la BCBE suit les mêmes principes, s'agissant de ses propres placements.

Les droits de vote liés aux fonds BCBE sont exercés par Swisscanto Direction de Fonds SA. Dans son processus décisionnel, la

société tient compte de standards écologiques, sociaux et de gestion d'entreprise; elle publie aussi bien ses directives de vote que son comportement de vote. La banque exerce elle-même son droit de vote se rapportant aux actions de sociétés suisses figurant dans ses immobilisations financières ainsi qu'à la Caisse de pension de la BCBE.

► swisscanto.ch/voting

Depuis 2018, la BCBE est membre de l'association «Swiss Sustainable Finance» (SSF). Elle affirme ainsi son engagement en faveur de la finance durable et entend contribuer à son développement.

Prestations transparentes

La vente de formules de placement est calquée sur le profil de placement du client. Ce document prend en considération la situation du client (revenus et fortune), son horizon de placement, sa propension au risque et sa tolérance au risque. Les produits de placement sont classés selon leur complexité. Leur vente ne peut se faire que par des coachs financiers certifiés pour la catégorie de placement concernée. La transparence est assurée par des symboles de risque compréhensibles (Terre, Eau, Air, Énergie et Feu).

La BCBE propose, dans tous ses mandats de gestion de fortune et dans ses mandats de conseil patrimonial aux tarifs forfaitaires, des fonds sans indemnités de distribution (rétrocessions). Lorsque cela s'avère impossible, lesdites indemnités sont reversées au client. S'agissant des investissements dans des placements collectifs effectués dans le cadre de ces mandats, la BCBE propose uniquement des parts de fonds sans frais de gestion, depuis janvier 2018. La banque assure ainsi une plus grande transparence au niveau des frais: hormis les frais de gestion

de fortune, aucun coût indirect supplémentaire n'est prélevé. Lors de l'achat de parts de fonds de placement, le taux des rétrocessions figure sur le décompte de bourse, de même que sur l'extrait de dépôt et sur le relevé fiscal envoyé aux clients en fin d'année.



259

**entreprises
sont listées sur la plateforme
électronique de négoce OTC-X.**

La gestion de fortune institutionnelle de la BCBE ainsi que les fonds de placement de la BCBE sont certifiés selon les GIPS® (*Global Investment Performance Standards*), normes d'éthique internationalement reconnues, ce qui permet aux investisseurs de procéder à une comparaison objective de la performance des divers gestionnaires de fortune.¹

La BCBE exploite une plateforme électronique de négoce d'actions suisses non cotées: OTC-X. Ce faisant, la BCBE contribue de manière significative à la transparence et à la liquidité des transactions hors bourse. Outre les cours, la plateforme publie

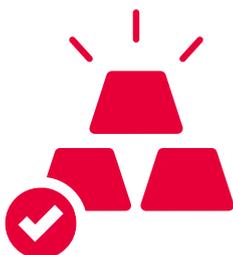
¹ La BCBE déclare être en conformité avec les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société au sens des GIPS® comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des composites et des composites reports sont disponibles à la BCBE.

des informations actuelles, des rapports de marché, des études et des chiffres-clés concernant les 259 entreprises listées.

► otc-x.ch

Or Fairtrade

La BCBE propose de l'or issu du commerce équitable. Ce faisant, elle s'engage pour de meilleures conditions de travail et de vie dans l'exploitation minière artisanale de l'or. Depuis le mois d'avril 2017, la BCBE – en collaboration avec la Fondation Max Havelaar – vend exclusivement des lingots d'or de 1 à 10 grammes portant la certification Fairtrade. Ce label est synonyme de normes de protection rigoureuses en faveur des personnes et de l'environnement. Les standards Fairtrade interdisent notamment le travail des enfants et imposent des mesures de protection de la santé et de prévention des accidents. Les mines certifiées Fairtrade obtiennent, en sus du prix minimum garanti, une prime d'USD 2.– par gramme d'or. Ces revenus supplémentaires sont investis dans des projets communautaires (écoles, approvisionnement en eau, centres médicaux, etc.) et dans l'amélioration du fonctionnement des exploitations. Les ventes ont sensiblement augmenté par rapport à la période précédant l'introduction de l'or Fairtrade. Depuis son lancement, la BCBE a vendu 10 874 lingots d'or.



10 874

**unités d'or Fairtrade
ont été vendues depuis le lancement.**

Crédits: critères sociaux et environnementaux

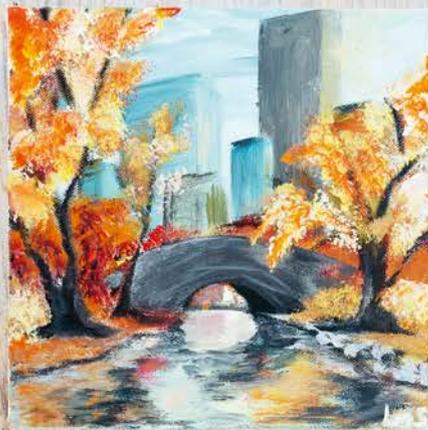
Grâce à sa politique d'octroi de crédits, la BCBE contribue sensiblement à la prospérité de son espace économique et à une chaîne d'approvisionnement stable. Les opérations de crédit jouent un rôle important dans le modèle d'affaires de la BCBE. Géographiquement, elles sont principalement axées sur les cantons de Berne et de Soleure et la région économique limitrophe. À cet égard, la banque concentre ses activités sur les particuliers, les petites et moyennes entreprises (PME) et les corporations de droit public. Pour la BCBE,

l'octroi de crédit va de pair avec l'intégrité et le respect de principes éthiques et écologiques. La BCBE ne soutient pas les projets susceptibles d'affecter le développement durable. Les critères de développement durable font partie de l'analyse du crédit.

Financements et protection de l'environnement

Le concept de soutien vise à financer des projets, des initiatives et des entreprises qui apportent une contribution positive au développement durable de l'espace d'activités économiques et de vie en société de la banque. Ainsi, la BCBE s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat. Au moyen de ses prestations bancaires et des offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCBE incite ses clients à économiser les ressources. Depuis 2018, la BCBE dispose d'une offre en trois parties pour le financement à caractère durable: l'hypothèque Rénovation peut être utilisée pour des projets en tout genre qui préservent ou augmentent la valeur d'un bien immobilier. En revanche, l'hypothèque Rénovation éco sert plus précisément à effectuer des travaux visant à moderniser un bien immobilier quant à sa dépense d'énergie (isolations thermiques, systèmes de chauffage écologiques, remplacements de fenêtres et production d'électricité). Avec l'hypothèque CECB®/Minergie®, la BCBE encourage les

GRI	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	
G4-FS7	Concept de soutien aux PME: total des projets soutenus	nombre	34	53	47	38	34
	– Pilier «Création»	nombre	8	11	13	8	11
	– Pilier «Croissance»	nombre	5	13	5	6	5
	– Pilier «Succession»	nombre	21	29	29	24	18
	– Total des places de travail ainsi soutenues	nombre	454	654	305	205	359
	Prêts aux corporations de droit public (CDP)	mio de CHF	264	531	1 044	723	695
	Placements dans des fonds obligataires de la Confédération, des cantons et des communes	mio de CHF	126	178	247	358	387



« Tout comme la peinture, j'apprécie le travail créatif au sein d'un team qui se distingue par la diversité de ses membres, issus des deux régions linguistiques. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 34.

travaux d'assainissement énergétiques et les nouvelles constructions répondant à des standards énergétiques certifiés.

Grâce à ces offres, la BCBE perpétue une tradition de longue date en encourageant des projets énergétiquement viables : en 2009, elle a lancé un prêt de rénovation qui a rencontré un large écho et qui a été sollicité 1750 fois pour des projets écologiques. De 2011 à 2018, la banque a proposé l'hypothèque environnement, un instrument attractif pour le financement de rénovations à caractère durable. De 2011 à 2016, elle a subventionné des projets menés par ses clients qui visaient à réduire les émissions de CO₂ grâce au remplacement de combustibles fossiles. Pour ce faire, elle a mis en place une plateforme de compensation du CO₂ en partenariat avec la société BKW (cf. p. 43).

Affaires controversées

L'application de critères d'exclusion à des secteurs d'activité et à des pratiques commerciales controversés doit permettre d'éviter les affaires qui ne remplissent pas les exigences minimales liées à l'environnement, à la société et à la gouvernance d'entreprise, ou qui impliquent un risque de réputation accru pour la BCBE. Dès lors, ne sont pas financés la fabrication de réacteurs atomiques, l'exploitation de centrales nucléaires, l'extraction d'agents d'énergie fossile, l'économie forestière non durable, la pêche non durable ou les expérimentations animales de tout genre ainsi que les entreprises qui violent les droits du travail et de l'homme ou qui sont coupables d'actes de corruption. En revanche, la BCBE souhaite entretenir des relations d'affaires avec des clients pour lesquels les critères suivants sont évalués positivement : direction d'entreprise responsable, création et maintien de places de travail, politique environnementale moderne,

promotion de l'égalité et diversité au sein des collaborateurs.

Les coachs financiers veillent à une utilisation judicieuse des moyens disponibles ; dans des cas importants, le client est tenu de présenter les documents correspondants. Pour ce qui est des engagements de crédit relevant de la compétence des zones d'activité, les coachs financiers évaluent la gestion environnementale des clients dans le cadre de l'évaluation des partenaires. Il en va de même pour les apports d'argent frais ainsi que pour les revues périodiques des engagements.

Les processus de crédit pour les affaires importantes garantissent que les nouvelles demandes soient évaluées avec la sensibilité nécessaire. S'agissant des demandes de crédit potentiellement critiques, les risques en matière de développement durable et de réputation sont systématiquement pris en compte. Les arguments à l'appui de la décision sont documentés. Lorsque les revues périodiques de l'engagement du client révèlent des risques en matière de développement durable et de réputation, des mesures sont prises en vue de poursuivre ou de mettre un terme à la relation d'affaires concernée.

La BCBE s'engage en faveur de formules pérennes et compatibles sur le plan social. Lors de l'octroi d'hypothèques et de crédits, elle veille à la viabilité à moyen et à long terme. Elle applique des principes restrictifs aux financements et aux calculs de la charge supportable. Les clients financièrement fragiles ne peuvent bénéficier ni d'une carte de crédit ni d'une carte Maestro avec droit de découvert. En outre, la banque ne propose pas d'option d'échelonnement du crédit sur plusieurs mois pour les cartes de crédit.

Plus-value pour la société

L'activité économique de la BCBE consiste à générer un effet positif durable en faveur des différentes parties prenantes de la banque. La BCBE dispose d'un portefeuille substantiel d'emprunts à des communes, entreprises publiques, institutions publiques semi-privées, organisations sociales ou d'utilité publique. Ces prêts incluent, directement ou indirectement, une composante sociale ou sont d'intérêt public. La BCBE œuvre en faveur des entreprises locales, contribuant ainsi à la préservation des emplois dans la région. Le concept de soutien aux PME (cf. RG, p. 20) permet d'aider les petites et moyennes entreprises dans les différentes phases de leur développement, tandis que le fonds de soutien (cf. p. 36) sert à financer des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables. En outre, la BCBE propose à sa clientèle de faire don par exemple à Caritas, au WWF ou à Pro Juventute des primes collectées dans le cadre du programme bonus surprise.

La pandémie de coronavirus touche aussi sévèrement les clients de la BCBE. La banque est venue en aide à sa clientèle PME à un stade précoce de la pandémie, soit avant même que la Confédération n'ait mis sur pied son programme de crédits transitoires, leur annonçant qu'elle ne les laisserait pas tomber. À la mi-mars 2020 déjà, la BCBE a immédiatement mis une enveloppe financière de 50 millions de francs à la disposition des PME frappées par la crise liée au coronavirus. Celles-ci ont ainsi pu solliciter des crédits extraordinaires sans intérêt. En outre, la BCBE a reçu de sa clientèle PME quelque 2500 demandes de crédit, s'inscrivant dans le programme de cautionnement de la Confédération. Elle les a examinées et a approuvé plus de 345 millions de francs.

La BCBE en tant qu'employeur

Par sa politique d'affaires axée sur le long terme, la BCBE propose des emplois sûrs dans une entreprise performante. La banque motive ses collaborateurs par une conduite ciblée et des mesures de développement du personnel mises en œuvre à tous les échelons. Elle encourage l'esprit d'entreprise et l'action entrepreneuriale des collaborateurs en déléguant et en impliquant ces derniers autant que possible. Grâce à un dialogue direct et spontané et à des plateformes de transfert des connaissances telles que «Tu savais que...?», la BCBE favorise les échanges entre collaborateurs, supérieurs hiérarchiques et responsables techniques.

La BCBE offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives,

conciliables avec la vie de famille: elle permet de partager des postes de travail (*job sharing*), de prendre une retraite échelonnée ou d'annualiser le temps de travail et accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés aux collaborateurs afin qu'ils puissent s'adonner à des projets personnels et à des activités privées

Au printemps 2020, la BCBE a obtenu de la fondation Promotion Santé Suisse le label «Friendly Work Space». En outre, la banque s'est hissée à la deuxième marche du podium du Swiss Arbeitgeber Award 2020, dans la catégorie des entreprises comptant plus de 1000 collaborateurs. L'organisation Swiss Arbeitgeber Award récompense, depuis une vingtaine d'années, les meilleurs

employeurs de Suisse et de la principauté de Liechtenstein. L'institution se fonde sur les données recueillies au travers d'enquêtes menées régulièrement auprès des collaborateurs. La BCBE a également terminé au deuxième rang du classement Best Recruiters 2020 dans la catégorie des banques et des services financiers.

Elle protège l'intégrité de ses collaborateurs. La banque lutte contre les préjugés et toute forme de discrimination dans l'environnement de travail et promeut la diversité des personnes. Tous les mandats et activités accessoires extérieurs à la banque sont à déclarer afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

GRI		Unité	2020	2019	2018	2017	2016
Effectif							
102-8	Nombre de collaborateurs, apprentis et auxiliaires compris ²	nombre	1 230	1 226	1 206	1 224	1 214
	– dont les personnes sans CDI (auxiliaires)	nombre	12	13	12	10	15
	– Quote-part de femmes	%	44%	44%	44%	44%	45%
	– Quote-part d'hommes	%	56%	56%	56%	56%	55%
102-8	Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps) ³	postes	1 018	1 013	1 000	1 016	1 009
	– dont les personnes sans CDI (auxiliaires)	postes	3	5	5	5	6
	– Quote-part de femmes	%	39%	39%	39%	39%	39%
	– Quote-part d'hommes	%	61%	61%	61%	61%	61%
102-8	Taux de temps partiels au total	%	44%	43%	42%	41%	39%
	– Taux de temps partiels chez les femmes	%	65%	65%	65%	64%	63%
	– Taux de temps partiels chez les hommes	%	28%	25%	25%	23%	20%
401-1	Fluctuation (nette) au total	nombre	65	90	113	71	100
	Taux de fluctuation (net) au total	%	5,9%	8,0%	10,1%	6,3%	8,6%
	– Taux de fluctuation (net) chez les femmes	%	5,8%	9,2%	11,2%	8,5%	10,4%
	– Taux de fluctuation (net) chez les hommes	%	6,0%	7,1%	9,2%	4,6%	7,2%
401-1	Recrutements au total	nombre	137	159	140	131	86
	Taux de recrutement au total	%	11,1%	12,9%	12,5%	11,5%	7,7%
	– Taux de recrutement de femmes	%	11,5%	14,6%	13,1%	11,4%	7,6%
	– Taux de recrutement d'hommes	%	10,8%	11,6%	12,0%	11,6%	7,7%
Structure salariale							
102-38	Rapport: salaire le plus élevé/salaire moyen ⁴	coefficient	6,2	5,9	7,3	7,3	7,4
102-39	– Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	+7,4%	–18,2%	0%	0%	0%
102-39	– Fluctuation du salaire moyen en %	%	+2,1%	0%	0%	+2,3%	+3,4%

¹ Les quotas désignés (102-8 et 401-1) se rapportent aux collaborateurs ayant un contrat de travail à durée indéterminée (CDI), c'est-à-dire hors apprentis et auxiliaires.

² Les collaborateurs de la BCBE sont recrutés principalement dans la zone d'activité de la banque. Tous les collaborateurs ont le statut d'employé.

³ Les apprentis sont calculés sur la base du coefficient 0,5 (équivalent plein temps).

⁴ Base=rémunération fixe pour l'exercice sous revue, plus la rémunération variable pour l'exercice précédent. Les rémunérations de tous les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée, extrapolées des emplois à plein temps, sont prises en compte dans le calcul du salaire moyen.

La satisfaction des collaborateurs fait l'objet d'enquêtes périodiques (cf. p. 40). La BCBE fait profiter ses collaborateurs de son succès à long terme et récompense toute action à caractère durable.



44 %

occupés à temps partiel

Politique salariale raisonnable

Depuis de nombreuses années, la BCBE s'engage en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. Depuis 2006, les principes de gouvernance d'entreprise stipulent que la rémunération globale la plus élevée ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse.

La politique salariale de la BCBE répond au principe «à travail égal, salaire égal». Le respect de ce principe est contrôlé chaque année au cours d'une analyse interne de la structure salariale et, depuis 2018, est également attesté par une instance externe (certificat «Fair Compensation»). Outre la rémunération fixe, la rémunération globale se compose de deux éléments variables :

- Une rémunération variable, qui est versée à environ un tiers des collaborateurs. Suivant la fonction, elle peut représenter jusqu'à 35 % au maximum de la rémunération fixe (s'agissant des membres de la Direction générale, cf. RG, p. 49). La rémunération variable se fonde sur le succès de l'entreprise et sur la performance individuelle.
- Un plan de souscription d'actions permet aux collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée de souscrire un certain nombre d'actions à un tarif avantageux. Le droit de souscription varie selon le niveau de fonction. Les actions sont bloquées à la vente pendant cinq ans. Ce programme est très prisé : fin 2020, les collaborateurs détenaient au total environ 4,6 % du capital-actions de la banque.

Cette politique salariale reflète l'orientation à long terme de la BCBE. Tous les collaborateurs doivent travailler dans l'intérêt à long terme des clients et de la banque.

Responsabilité en tant qu'employeur et gestion des changements

Des collaborateurs motivés et engagés qui s'identifient à leur employeur contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCBE s'attache à être un employeur exemplaire et responsable. Par sa politique d'affaires axée sur le long terme, la BCBE vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. La BCBE est soucieuse de son rôle social : par la formation continue de ses collaborateurs, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus de changements structurels et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées. En cas de

changements organisationnels entraînant une adaptation des bases relevant du droit du travail, la BCBE garantit aux collaborateurs concernés le maintien des droits acquis, pendant une durée transitoire conséquente.

Depuis 2013, diverses mesures tendant à accroître l'efficacité ont été prises, ce qui s'est traduit par une diminution de l'effectif du personnel jusqu'en 2016. La BCBE a atteint son but visant à proposer à tous les collaborateurs concernés un poste adéquat au sein de la banque, à quelques exceptions près, et à veiller à ce que les suppressions d'emplois coïncident en majeure partie avec les départs naturels. Durant l'exercice sous revue, l'effectif du personnel, auxiliaires compris, est passé de 1226 à 1230 personnes ; le nombre de postes (équivalent plein temps) a augmenté de 1013 à 1018. Les charges de personnel se sont montées à 141,9 millions de francs ; elles ont ainsi été légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent (139,8 millions de francs).

Les conditions d'engagement de la BCBE sont soumises à la CPB des banques (Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire). La CPB vaut pour tous les rapports de travail réguliers de plus de trois mois, c'est-à-dire pour pratiquement tous les collaborateurs de la banque. Elle fixe notamment le temps de travail normal, les congés, les jours fériés rémunérés à accorder, les salaires minimaux, l'obligation légale minimale de poursuite du versement du salaire, les droits sociaux des collaborateurs, les mesures visant à maintenir l'employabilité sur le marché du travail ainsi que les mesures en cas de fermeture de la banque et de licenciement. La banque ne fait appel aux auxiliaires que de façon ciblée et non systématique, c'est-à-dire uniquement pour effectuer des activités liées à des projets ou pour faire face à des pics de travail passagers et supérieurs à la moyenne.

Accompagner les processus de changement

Les collaborateurs de tous niveaux hiérarchiques sont impliqués activement afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement. Durant l'année sous revue, les activités de transformation entamées durant l'exercice précédent ont été poursuivies. Les structures hiérarchiques devront partiellement être remplacées par une collaboration en réseau, afin que la BCBE puisse relever les défis que pose le processus de numérisation et répondre aux nouveaux besoins de la clientèle. En 2019, la BCBE a ainsi mis sur pied un team Gestion des changements, hétérogène, qui est chargé d'accompagner ces changements. Une septantaine d'ambassadeurs du changement prêtent main-forte à ce team dans l'introduction de diverses nouveautés : d'une part, ils servent de porte-parole au sein de la banque ; d'autre part, ils édictent des mesures visant à réaliser les changements prévus sur tous les sites et à les rendre ainsi tangibles.

Par ailleurs, un groupe composé de 26 collaborateurs – exerçant ou non une fonction dirigeante et issus de niveaux hiérarchiques et de domaines d'activité différents – s'est penché sur la question suivante : « Collaborer et diriger : quelle formule magique assurera à

la BCBE une réussite sur le long terme ? » En recourant au design hacking, une méthode dite d'itération, il a développé des idées et des images créatives. C'est ainsi que sont nés la nouvelle forme de collaboration et le nou-

Les collaborateurs sont impliqués dans les processus de changement.

veau style de conduite de la BCBE, reposant sur cinq axes : team, feedbacks, courage, confiance, réseautage et apprentissage. Dans une étape suivante, leurs principes seront finalisés, communiqués et appliqués, par exemple durant des ateliers individuels. Des enquêtes seront régulièrement menées auprès des collaborateurs afin d'évaluer l'avancée et l'acceptation des changements.

Caisse de pension saine

La Caisse de pension pour le personnel de la BCBE est une fondation juridiquement autonome. Le taux de couverture de la Caisse de pension était de 116 % à la fin de l'exercice sous revue. Les mesures de

sécurité au travail et la couverture d'assurance globale (accident et maladie) dépassant les minima légaux permettent de prévenir des risques. Durant l'exercice sous revue, 17,5 % des salaires bruts ont été versés dans la Caisse de pension sous la forme de cotisations de risque et de cotisations d'épargne, l'employeur s'étant acquitté de 58 % et les employés de 42 % des montants. Fin 2020, les avoirs de vieillesse des assurés actifs étaient plus de 3,5 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal défini par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Santé et équilibre vie privée / vie professionnelle

Dans le secteur financier, les risques pour la santé se situent principalement au niveau des maladies psychiques ; ils sont liés à une charge de travail importante, à la peur de l'échec et au stress. La BCBE prend des mesures préventives en matière de promotion de la santé et s'engage ainsi à réduire au minimum les risques de maladies professionnelles.

GRI		Unité	2020	2019	2018	2017	2016
Maternité / paternité							
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	nombre	29	12	23	13	26
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	96 %	90 %	95 %	100 %	92 %
	Taux de celles qui restent en poste 12 mois après la reprise	%	82 %	95 %	100 %	88 %	73 %
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	nombre	15	12	13	11	27
Santé et sécurité au travail							
403-9 /	Accidents prof. (y c. accidents-bagatelle sans arrêt de travail)	nombre	11	11	9	14	17
403-10	Jours d'absence par collaborateur	nombre	6,2	5,6	7,3	5,8	6,7
	– pour cause de maladie	nombre	5,6	5,2	6,4	5,0	5,8
	– pour cause d'accident	nombre	0,6	0,5	0,9	0,8	0,9
	– pour cause d'accident professionnel	nombre	0,0	0,0	n.d.	n.d.	n.d.

La culture d'entreprise de la banque et sa vision sur le long terme en représentent les fondements: politique salariale dépourvue de fausses incitations, objectifs de vente raisonnables à atteindre par les coachs financiers (le principe de la BCBE dans la vente: «Nous attachons un grand intérêt aux relations à long terme et vendons des produits qui sont tout à l'avantage de nos clients»), fiabilité en qualité d'employeur.

La détection précoce intégrée dans les tâches de conduite

Dans le cadre de sa prévention, la BCBE mise sur la détection précoce des collaborateurs à risque. Les cadres dirigeants disposent dans ce but d'un outil efficace: le «système de gestion des absences». La détection précoce et la gestion de telles situations sont ancrées dans les processus correspondants et font partie intégrante des séminaires destinés aux cadres.

Dans le cadre du Case Management de la BCBE, les collaborateurs ayant des absences de plus de 30 jours sont suivis individuellement. En vue de soutenir au mieux les collaborateurs présentant des problèmes de santé, la BCBE recourt à un réseau de partenaires externes. Les processus à cet effet sont clairement définis et établis. Il s'agit principalement de trouver des solutions viables de concert avec les personnes concernées en vue de les réinsérer dans l'entreprise. Des mesures individuelles sont planifiées et mises en œuvre conjointement avec ces personnes (p. ex. adaptation de la charge de travail ou du taux d'occupation, changement du domaine d'activité ou du lieu de travail). Pour les entretiens délicats avec des collaborateurs, un partenaire externe indépendant est mandaté afin d'encadrer et d'accompagner la personne concernée.

En outre, la BCBE propose des séminaires internes spécifiques qui portent sur des thèmes tels que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ou la gestion de situations de stress, par exemple «Gestion de l'énergie personnelle» ou «55plus» (questions relatives à la retraite). Les collaborateurs en contact avec la clientèle suivent régulièrement des formations sur la sécurité au travail et sur l'attitude à adopter en cas d'attaque à la banque, de prise d'otages ou d'alerte à la bombe. Des modules de prévention des catastrophes ou des exercices d'évacuation sont régulièrement organisés.

Gestion de la santé en entreprise

Au printemps 2020, la BCBE s'est vu décerner le label «Friendly Work Space» par Promotion Santé Suisse. Ce label de qualité est décerné aux entreprises qui assurent à tous les niveaux une excellente gestion de la santé et créent ainsi les conditions optimales pour que leurs collaborateurs restent en bonne santé.

La sécurité au travail et la protection de la santé font partie intégrante de la politique générale de la BCBE en matière de sécurité. Ce concept réunit toutes les mesures relevant de l'organisation, de la technique et de la médecine du travail qui visent à prévenir les accidents professionnels, à éviter les risques pour la santé et les surmenages ainsi qu'à prévenir les accidents non professionnels, les maladies professionnelles et les maladies liées au travail. L'évaluation des dangers et des risques est effectuée périodiquement par des services internes ou externes.

Les objectifs et les mesures visant à favoriser la santé des collaborateurs sont fixés dans le concept de «Gestion de la santé en entreprise» de la BCBE. Chaque année, la banque définit un thème prioritaire sur

lequel elle axe ses activités. En 2020, il devait s'articuler autour du mouvement, de l'alimentation et de l'ergonomie. En raison de la pandémie de coronavirus, la priorité a été donnée aux questions relatives à la gestion du télétravail; des conseils de prévention des dangers psychosociaux ont ainsi été prodigués.

D'autres mesures de promotion de la santé des collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins telles que des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout, des offres de fitness, une participation gratuite à la course populaire Grand Prix de Berne, des actions de sensibilisation, des journées fruits ou une participation à l'action *bike to work*.

Dans le cadre d'une étude pilote, un chèque «santé» de 200 francs sera remis à tous les collaborateurs en 2021. Celui-ci pourra être utilisé à des fins de prévention personnelle en matière de santé, c'est-à-dire pour tout ce qui procure un bien-être physique et psychique.

Pour ce qui est des accidents du travail, le personnel de la BCBE n'est exposé à aucun danger particulier. Sur les trois dernières années, aucun taux extraordinaire de maladie ou d'accident n'a été enregistré. Selon les assureurs de la BCBE, les chiffres de la banque se situent légèrement en deçà de la moyenne peu élevée du secteur bancaire: en 2020, 11 des 185 accidents annoncés étaient des accidents professionnels, y compris les accidents-bagatelle qui n'ont pas engendré d'arrêt de travail (2019: 11 sur 199).

En cas de maternité, la banque accorde un congé de 14 semaines avec un salaire intégral qui débute au plus tard à l'accouchement. En cas de paternité, elle octroie depuis plusieurs années un congé payé de dix jours.

GRI	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	
Formation initiale et continue							
	Total des collaborateurs en formation	nombre	98	107	114	110	101
	– dont apprentis	nombre	67	73	72	77	78
	– dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité prof. ¹	nombre	10	12	17	17	n.d.
	– dont participants au programme de formation interne	nombre	9	14	15	10	17
	– dont stagiaires	nombre	12	8	10	6	6
404-2	Collaborateurs ayant suivi une formation continue en cours d'emploi	nombre	95	85	95	92	84
404-1	Formation initiale et continue interne par collaborateur, au total	jours	3,0	3,9	3,4	3,4	3,2
	– Collaborateurs non-membres des cadres	jours	3,0	4,6	3,4	3,4	3,2
	– Cadre moyen	jours	3,1	3,4	3,6	3,5	3,3
	– Cadre supérieur	jours	2,2	2,4	2,5	2,7	2,5

¹ Les diplômés ayant suivi la maturité professionnelle sont compris depuis 2017 dans les effectifs de personnes en formation.

Lorsque les conditions de travail le permettent, les collaborateurs peuvent en sus prendre un congé non payé ou acheter jusqu'à dix jours de congé par année civile. Un jour coûte 0,4 % du salaire annuel brut. À la différence du congé non payé, l'achat de jours de congés supplémentaires n'entraîne aucune réduction des vacances. Les processus permettant de prendre des congés sont souples et simples.

La BCBE concrétise son engagement en faveur du développement durable également dans le secteur de la restauration: depuis 2018, le programme de développement durable ONE TWO WE est en cours au restaurant du personnel à Berne-Liebefeld. Conjointement avec SV Suisse, son partenaire de restauration, la BCBE met en œuvre différentes mesures en matière de bien-être animal, de commerce équitable et de

protection du climat: utilisation de viande suisse provenant d'élevages respectueux des animaux, de poissons provenant d'une production certifiée et de produits issus du commerce équitable, proposition d'une cuisine saisonnière, réduction des déchets alimentaires et réduction de CO₂.

GRI	Unité	2020	2019	2018	2017	2016
Diversité et égalité des chances						
405-1	Femmes au Conseil d'administration	%	38 %	25 %	25 %	25 %
	Femmes à la Direction générale	%	0 %	0 %	0 %	0 %
	Femmes cadres supérieurs (dès le niveau de fonction 8) ¹	%	13 %	8 %	9 %	7 %
	Femmes cadres supérieurs (procuration ou procuration générale) ¹	%	18 %	16 %	14 %	14 %
	Femmes cadres (dès le niveau de fonction 5) ¹	%	25 %	23 %	20 %	20 %
	Femmes cadres (mandat comm., procuration ou procuration générale) ¹	%	34 %	31 %	29 %	30 %
102-8	Proportion de femmes sur l'ensemble de l'effectif	%	44 %	44 %	44 %	45 %
405-1	Collaborateurs âgés de moins de 19 ans	%	2 %	3 %	3 %	2 %
	Collaborateurs âgés de 20 à 29 ans	%	19 %	19 %	18 %	18 %
	Collaborateurs âgés de 30 à 39 ans	%	24 %	23 %	24 %	22 %
	Collaborateurs âgés de 40 à 49 ans	%	23 %	24 %	23 %	26 %
	Collaborateurs âgés de 50 à 59 ans	%	25 %	24 %	25 %	25 %
	Collaborateurs âgés de plus de 60 ans	%	7 %	7 %	7 %	7 %

¹ Jusqu'à présent, la BCBE prenait comme référence le droit de signature pour distinguer les cadres des cadres supérieurs. Depuis 2019, c'est le niveau de fonction qui permet d'opérer cette distinction. Par souci de clarté, les deux données sont indiquées dans le tableau jusqu'à nouvel avis.



95 %

**des mères
ont repris leur activité au sein de la
BCBE après leur congé maternité.**

Formation initiale et continue

Des collaborateurs bien formés sont un facteur de réussite essentiel pour la BCBE. En misant sur la formation continue de ses collaborateurs, la banque assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme. Un comité consultatif prend position sur le concept, l'offre et la politique de formation de la BCBE et conseille la banque dans tous les aspects des ressources humaines et de la formation. Au moins deux membres représentent une institution de formation externe ou l'économie privée.

Formation des apprentis

La BCBE est un important pourvoyeur de places d'apprentissage dans l'espace économique de Berne; elle forme environ un quart de l'ensemble des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. En outre, cinq jeunes apprentis sont en formation

dans la filière « Agent relation client », huit autres dans la filière « Employé de commerce CFC Services et administration » et une dans la filière « Médiaticien ». Au sein de la BCBE, un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. À fin 2020, 98 apprentis, étudiants suivant une formation afin d'obtenir une maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires ou stagiaires étaient en formation. Après avoir terminé leur apprentissage en été 2020, 26 collaborateurs (87 %) ont trouvé un emploi au sein de la BCBE. Certains travaillent à temps partiel en vue d'obtenir le diplôme de l'école de maturité professionnelle, d'autres partent travailler dans l'autre région linguistique du canton. Fin 2020, neuf collaborateurs participaient au programme de formation interne qui prépare les diplômés universitaires et les jeunes actifs à une fonction de spécialiste ou de cadre.

Pour faciliter aux apprentis l'entrée dans le monde du travail, la BCBE offre un programme de mentorat. Les mentors sont pour la plupart de jeunes diplômés des hautes écoles (participants au programme de formation interne). Ils transmettent aux apprentis leurs connaissances, leurs compétences ainsi que leur réseau et les aident à se familiariser avec la nouvelle situation ainsi qu'à évoluer sur les plans professionnel, scolaire et privé. Pour leur part, les jeunes diplômés peuvent ainsi élargir leurs compétences en matière de conduite et de coaching.

Ceux qui, après leur formation, restent à la banque ou qui la rejoignent en tant que collaborateur hors séraïl bénéficient de nombreuses possibilités de perfectionnement. Dans son centre de formation, la BCBE propose des séminaires portant sur des thèmes bancaires ou visant à améliorer les compétences personnelles, sociales,

méthodologiques, professionnelles et propres à la fonction exercée. Ces cours sont en partie aussi fréquentés par des collaborateurs d'autres banques cantonales.



98

**places d'apprentissage.
À la BCBE, un poste sur dix est occupé
par une personne en formation.**

Coachs financiers certifiés

Les compétences des coachs financiers de la BCBE font l'objet d'examens réguliers afin de garantir la qualité élevée du conseil et des prestations. Ils doivent passer une certification de spécialiste (examen comprenant une partie écrite et un cas pratique) qu'ils doivent renouveler tous les trois ans. Depuis 2018, la certification de personnes se déroule conformément à la norme ISO 17024, reconnue sur le plan international. Un bureau de certification externe, indépendant, organise les examens. Il décerne aux personnes les ayant réussis le certificat de compétence de « conseiller à la clientèle Banque », reconnu au sein de la branche.

La formation interne est complétée par des cours externes, notamment dans les secteurs Banque et finance, Économie d'entreprise et Gestion de projets. En 2020, 1230 collaborateurs ont pris part à trois jours de formation interne en moyenne; ne sont pas considérés les modules de formation en ligne, tels que les webinaires, qui sont de plus en plus souvent proposés. 95 collaborateurs ont suivi une formation externe en cours d'emploi.

Une plateforme didactique en ligne contient des formations relatives aux applications et des programmes d'apprentissage propres à la banque qui sont en partie ponctués par un test final, par exemple des formations Compliance. La plateforme intègre également des supports didactiques ainsi que des modules écrits pour la certification des personnes, des tutoriels et des supports de cours. Elle favorise en outre les échanges directs entre les participants des divers groupes.

Développement du personnel

Par ses mesures en faveur du développement du personnel, la BCBE vise à préserver ou à améliorer l'employabilité de ses collaborateurs. En vue de la préparation à la retraite, des programmes informatifs et interactifs sont proposés aux collaborateurs âgés de 55 ans et plus. Le processus «AO / EdP» (accord sur les objectifs et évaluation des performances) sert à aiguiller les collaborateurs et à établir un cadre pour les mesures individuelles de développement des collaborateurs. Cet instrument de conduite avéré est utilisé non seulement pour évaluer les collaborateurs, mais également les cadres et les cadres dirigeants. S'agissant des apprentis, les performances sont évaluées selon les objectifs du plan d'apprentissage.

Le processus de développement du personnel (PEP) permet à la BCBE d'identifier et d'encourager les collaborateurs disposant du potentiel nécessaire pour remplir les hautes exigences des fonctions de spécialiste ou des fonctions dirigeantes. En moyenne pluriannuelle, 8% à 10% des collaborateurs sont préparés pour un poste cible dans le cadre du PEP. À fin 2020, 4,8% des collaborateurs se trouvaient en situation PEP. Un programme de développement du management (MD-Process) visant à préparer des collaborateurs ayant un potentiel pour occuper des postes-clés complète le PEP. Proposé dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Rochester-Berne, il débouche sur un CAS (*Certificate of Advanced Studies*). La première volée comptait 18 participants, qui ont suivi ce cursus entre 2017 et 2019.

Diversité et égalité des chances

La BCBE est convaincue que des teams mixtes (genre et âge) élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. C'est pourquoi la banque favorise la diversité de ses collaborateurs. La BCBE s'est fixé pour objectif d'augmenter la quote-part des femmes parmi les cadres.

À la BCBE, la règle est la suivante: « à travail égal, salaire égal ».

Elle a entrepris, il y a déjà neuf ans, les premières démarches dans ce sens et créé, en 2015, le groupe de travail «Diversité». Composé de huit collaborateurs, ce groupe a pour but de mettre en avant le positionnement de la BCBE en tant qu'employeur responsable, de créer de nouvelles opportunités

sur le marché et de renforcer la capacité d'adaptation au changement des collaborateurs.

Modèles flexibles

La BCBE dispose de nombreux exemples montrant la façon dont elle tient compte des besoins de ses collaborateurs en leur offrant des solutions sur mesure: elle encourage notamment le travail à temps partiel, en proposant systématiquement toute une gamme de taux d'occupation pour les postes qu'elle publie. Elle propose des modèles de temps de travail flexibles en se basant sur le temps de travail annualisé, des congés non payés pour réaliser des projets personnels et un aménagement flexible du départ à la retraite. Depuis 2008, la BCBE est membre de «profawo», une association fournissant une aide professionnelle en vue de concilier vie professionnelle, vie familiale et prise en charge des proches.

Les champs d'action pour de nouvelles mesures s'articulent autour de quatre axes: la communication, des modèles de travail et de temps de travail modernes et attrayants, la promotion des femmes et des collaborateurs à temps partiel à des fonctions dirigeantes et consultatives ainsi qu'un cadre de travail non discriminatoire. Des portraits de collaborateurs ont été dressés afin de mieux faire connaître l'offre actuelle. Dans le film réunissant leurs déclarations s'expriment également la présidente du Conseil d'administration, le CEO et le responsable Personnel / Formation, qui soulignent l'importance de la diversité.

Le «Forum Diversité» a vu le jour en 2017. Au cours des premières années de son existence, les participants ont élaboré des visions et réfléchi à de nouveaux modèles de travail. En outre, une centaine de collaborateurs ont traité des besoins des différentes générations et de leurs exigences vis-à-vis de leur employeur. En 2019, tous les collaborateurs de la BCBE ont été invités à faire connaître leur team dans un court film, sous l'angle de la diversité, et à le présenter lors de l'une des deux manifestations organisées. En raison de la pandémie de coronavirus, aucun «Forum Diversité» n'a pu être organisé durant l'exercice sous revue.

La BCBE a pris part à la plateforme «Werkplatz Égalité». Celle-ci vise à mettre en œuvre l'égalité entre hommes et femmes au sein des entreprises et à promouvoir l'égalité des chances. Dans le cadre d'ateliers, les entreprises évoquent leurs expériences, mettent en lumière les bonnes pratiques dans ce domaine, développent le réseautage et encouragent une saine concurrence.

Les femmes représentent 44 % des effectifs de la banque et 25 % des cadres. Fin 2020, 13 % des cadres dirigeants étaient des femmes. Actuellement, 14 femmes sont encouragées par le PEP. La structure d'âge des collaborateurs est restée pratiquement identique à celle de 2019 et reflète une répartition homogène des classes d'âge. La proportion entre les collaborateurs expérimentés, la relève et les nouveaux collaborateurs est, quant à elle, équilibrée.

Égalité des salaires certifiée

À la BCBE, la règle est la suivante: «à travail égal, salaire égal», indépendamment du genre. C'est ce que confirme aussi l'Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS) qui examine une fois

par année le système salarial de diverses entreprises afin de déterminer s'il est équitable. En 2018, elle a remis à la BCBE le certificat «Fair Compensation». Cette distinction récompense l'engagement de la banque en faveur de l'égalité des chances et de conditions d'engagement équitables. Le modèle des fonctions de la BCBE constitue la pierre angulaire de la mise en œuvre de l'égalité des salaires. Dans celui-ci, toutes les fonctions sont évaluées à une échelle uniforme et au moyen de critères objectifs. La procédure systématique contribue à minimiser les différences entre les genres. Les analyses de la structure salariale permettent de contrôler certains paramètres salariaux propres à chaque genre.

Les collaborateurs bénéficient des prestations usuelles accordées par l'employeur. Les mêmes réglementations s'appliquent aux collaborateurs employés à temps partiel et aux collaborateurs à temps plein. Les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée ne peuvent prétendre à aucune souscription d'actions à un tarif préférentiel et ne bénéficient d'aucune condition spéciale pour financer un bien immobilier.

Label du bilinguisme

La présence de la BCBE dans les deux régions linguistiques du canton de Berne, germanophone et francophone, contribue à sa diversité. Le site de Bienne promeut activement le bilinguisme. Il se soumet régulièrement à une expertise du Forum du bilinguisme, qui lui décerne le «Label du bilinguisme» depuis 2003. En 2019, la BCBE a été labellisée pour la quatrième fois. Elle s'est ainsi vue récompensée pour son engagement en faveur du bilinguisme.



En tant qu'employeur responsable, la BCBE favorise la diversité de ses collaborateurs. Elle est convaincue que des teams mixtes (genre et âge) élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. Les collaborateurs bilingues comme Léa Schaffter renforcent l'engagement de la banque en faveur du bilinguisme et contribuent à la diversité.

Léa Schaffter, spécialiste en marketing, Berne-Place Fédérale

Société

La BCBE se distingue par la proximité qu'elle entretient avec ses clients et par son ancrage régional. La BCBE est une banque solide dont le centre de décision se trouve dans le canton de Berne. Elle contribue au renforcement et au développement de l'espace économique et de vie en société ainsi qu'au maintien de l'emploi et de places de formation.

Engagement social

La BCBE s'engage de diverses manières dans des domaines sociaux et culturels. Pour ce faire, elle répond aux attentes de ses clients et des différentes régions. Les collaborateurs de la BCBE pratiquent le bénévolat, par exemple dans des activités de formation ou à titre d'intervenants, dans des associations ou dans des travaux d'utilité publique.



30

**aires familiales
sont réservées aux familles pour des
moments de divertissement.**

Événements marquants

Durant l'année sous revue, il a fallu renoncer à organiser des manifestations destinées aux clients en raison de la pandémie de coronavirus. Il n'était pas convenable et parfois même interdit d'inviter des personnes à des événements et de les exposer ainsi à des risques potentiels. Bien que la BCBE le regrette amèrement, elle donne la priorité absolue à la santé de ses clients, de ses partenaires externes et de ses collaborateurs. Elle attend avec impatience le moment où elle pourra de nouveau organiser des manifestations comme auparavant.

Depuis 20 ans, les journées des familles de la BCBE sont prisées des petits et des grands. Durant les années précédant 2020, plus de 15 000 personnes participaient aux différentes manifestations organisées par la banque. Avec 30 aires familiales, les familles disposent de destinations attractives. Grâce aux indications sur les infrastructures, l'accès, les heures d'ouverture ainsi qu'à une vidéo, les familles peuvent s'informer en ligne sur ces destinations inédites.

► bcbe.ch/familles

En 2019, la banque a organisé pour la première fois les Journées sur le développement durable, au centre de rencontre de Berne, à la Place Fédérale. Gratuites et ouvertes à tous, ces journées ont permis aux personnes intéressées de s'informer, d'échanger et d'en apprendre davantage sur ce sujet. L'accent a été mis sur trois thèmes : la formation, l'eau et la biodiversité.

Pour les tout-petits jusqu'à six ans, des après-midi en compagnie de l'éléphanteau Bimbo sont organisés dans le but de leur apprendre à économiser de façon ludique. La collection d'animaux en bois, spéciale-

ment conçue pour la BCBE, correspond parfaitement à l'engagement régional de la banque. Les animaux sont fabriqués dans l'Oberland bernois par une entreprise familiale ; ils sont confectionnés en bois suisse certifié FSC 100% et peints à la main.



29

**ans de partenariat
avec l'Association cantonale bernoise
des jeunes musiciens (VBJ)**

Partenariats durables

La BCBE apporte son soutien aux sociétés, associations et autres institutions en tant que partenaire et non comme un sponsor classique, ce qui permet à ses clients de tirer un bénéfice concret de ses engagements. À titre d'exemple, citons la collaboration existant depuis de longues années avec l'Association cantonale bernoise des jeunes musiciens (VBJ). Soutenue financièrement par la BCBE, la VBJ donne en contrepartie des concerts pour la clientèle de la banque.

Grâce au partenariat avec Meisterzyklus, les clients ont déjà pu assister à une série de

concerts classiques de grande qualité. De plus, la BCBE est partenaire des manifestations d'information organisées par «KMU Frauen Bern» (PME Femmes canton de Berne).



237

**projets
ont été financés par le fonds
de soutien depuis sa création.**

En outre, la BCBE est le partenaire régional de YES (*Young Enterprise Switzerland*), une organisation à but non lucratif. Celle-ci donne à des gymnasiens bernois et à des étudiants d'une école de commerce la possibilité de fonder leur propre mini-entreprise, de développer un produit et de le lancer sur le marché.

La banque contribue par ailleurs à l'insertion et à la réinsertion de personnes sur le marché du travail. Elle mandate ainsi régulièrement la Fondation pour l'intégration professionnelle (GEWA), par exemple pour la mise sous pli de mailings ou pour le recyclage de matériel informatique (cf. p. 47).

Fonds de soutien BCBE

Au 1^{er} janvier 2018, la BCBE a introduit un fonds de soutien. Ce fonds est destiné au financement de projets, d'initiatives et d'institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables. Selon le résultat de la banque, un montant d'un million de francs au maximum alimente chaque année le fonds de soutien (cf. RG, p. 97). Depuis sa création, le fonds de soutien a subventionné 237 projets dans les cantons de Berne et de Soleure pour un montant total de 2,8 millions de francs.

La BCBE salue les initiatives de partenariat qui ont pour but de façonner durablement l'espace économique et de vie en société. C'est pourquoi la banque apporte son soutien à l'association Smart City Bern depuis l'exercice sous revue. Cette dernière développe l'idée que ville et région de Berne formeront en 2030 une communauté humaine, rattachée à un réseau numérique et étroitement reliée aux villes et aux communes voisines, et qu'elles recourront à des circuits économiques écologiques fermés.

En 2020, la BCBE a également apporté son soutien à la série de spectacles son et lumière «Rendez-vous Bundesplatz». Sous le titre «Planet Hope», la protection de l'environnement et le développement durable ont été mis en lumière en relation avec les objectifs de développement durable. Sur les sept manifestations prévues en parallèle au spectacle sur le site de la BCBE de la Place Fédérale, seules deux ont pu avoir lieu avant que la série de spectacles n'ait dû être interrompue en raison de la pandémie de coronavirus.

Sensibilisation aux questions financières

Durant l'année sous revue, la BCBE a développé son blog portant sur le développement durable et les produits financiers à caractère durable. Le blog contient des informations et des conseils utiles sur des sujets, tels que «Vivre en accord avec le développement durable sans grosse dépense» ou «Je veux apprendre à gérer mon argent». Les consommateurs apprennent ainsi à assumer leur responsabilité et à contribuer au développement durable. De plus, la banque s'engage depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Sur la plateforme «Penser à demain», elle fournit des informations à ce sujet. La BCBE organise en outre plusieurs séminaires d'une heure sur divers thèmes financiers, lors desquels tout un chacun peut en apprendre davantage sur un certain sujet et en discuter avec des spécialistes.

GRI	Unité	2020	2019	2018	2017	2016	
Création de valeur							
201-1	Création de valeur nette	mio de CHF	262	260	306	259	268
	– Autofinancement (entreprises)	mio de CHF	15	12	58	17	36
	– Actionnaires	mio de CHF	82	78	75	62	58
	– Pouvoirs publics	mio de CHF	23	29	35	37	34
	– Collaborateurs	mio de CHF	142	140	139	143	139

La banque présente sur Internet des outils servant à calculer la charge supportable des immeubles et à procéder à une planification fiscale. Elle fournit également une «boîte à outils» pour les PME qui contient des modèles de plans d'affaires et des modules de planification financière. En outre, la BCBE met à disposition du public ses publications économiques et ses commentaires de marché. L'App BCBE et le portail clientèle de la BCBE – le nouvel e-banking – permettent de répondre aux besoins de la clientèle dans le domaine du numérique. Sur ces deux plateformes, les clients disposent en outre d'un assistant financier, un instrument destiné à planifier et à contrôler le budget. D'autres informations pratiques sont publiées dans les brochures des produits. La BCBE développe et teste progressivement de nouveaux services afin d'informer les personnes intéressées sur des thèmes financiers, sociaux, écologiques et technologiques, de les rendre attentives à certains aspects et de favoriser le dialogue.

Compétence financière des jeunes

La BCBE s'engage depuis des années à sensibiliser les jeunes à une gestion plus responsable de l'argent. La banque organise, en partenariat avec «Chindernetz Kanton Bern» (anciennement Pro Juventute du canton de Berne), des séances d'information destinées aux parents et attire, au travers de campagnes spécifiques, l'attention des jeunes sur le problème de l'endettement des jeunes, la spirale de l'endettement et la planification budgétaire. La BCBE met des supports d'information à disposition et apporte de l'aide aux enseignants. De jeunes collaborateurs de la banque effectuent régulièrement des présentations destinées aux jeunes en dernière année du degré secondaire I.

La BCBE a fondé, de concert avec d'autres banques cantonales et deux associations faitières des enseignants, l'association «Finance-Mission» qui a pour objectif de développer la compétence financière des jeunes. Dans leur engagement, les organismes responsables se fondent sur des principes éthiques. Ainsi, ils n'exercent aucune influence sur l'offre de formation, ne font aucune publicité pour des produits et ne cherchent pas à acquérir des clients. L'association propose une offre qui s'aligne sur les plans d'études ainsi qu'un outil pédagogique interactif intéressant pour l'enseignement scolaire au secondaire I. L'objectif est d'approfondir les compétences financières de base – connaître les coûts de ses désirs, établir un budget, planifier ses revenus, classer ses dépenses par priorités et épargner – et d'offrir aux jeunes l'occasion de comparer leurs valeurs par rapport à l'argent et à la consommation avec celles d'autres jeunes de leur âge.

- bcbe.ch/blog/developpement-durable
- penserademain.ch

Engagement économique

L'engagement économique de la BCBE est varié. Outre ses activités principales que sont la collaboration et le conseil à la Clientèle privée, à la Clientèle entreprises et à la Clientèle de placement, la BCBE est un employeur important (cf. p. 26) de même qu'un donneur d'ordre et un contribuable non négligeable.

Du total du résultat d'exploitation de 425,8 millions de francs, 152,4 millions de

francs de consommation intermédiaire ont été versés aux fournisseurs en 2020. En tenant compte des investissements, des désinvestissements et de l'utilisation conforme au but prévu des corrections de valeur, la valeur ajoutée nette de la BCBE s'est chiffrée en 2020 à 262,5 millions de francs. Sur ce montant, 23,0 millions de francs ont été versés sous forme d'impôts

La BCBE attire l'attention des jeunes sur l'endettement des jeunes, la spirale de l'endettement et la planification budgétaire.

aux pouvoirs publics et 142,3 millions de francs aux collaborateurs. Le free cash-flow réalisé en 2020 a atteint 97,2 millions de francs, dont 82,0 millions de francs ont été distribués aux actionnaires. 15,1 millions de francs ont été affectés à l'autofinancement et au développement de la banque.

Formule gagnante pour le canton

En tant qu'actionnaire principal, le Canton de Berne profite directement de la réussite de la BCBE. Depuis le changement de forme juridique en une société anonyme, effectué en 1998, l'État a encaissé plus de 2 milliards de francs, sous forme de remboursement de capital de dotation ou de capital-actions, de placement d'actions, d'indemnisation de droits de souscription, d'indemnisation de la garantie de l'État, de dividendes et d'impôts. Par ailleurs, la majorité des collaborateurs de la BCBE sont soumis à l'impôt dans le canton de Berne, ce qui, pour une somme totale des salaires supérieure à 100 millions

de francs, représente des paiements notables aux pouvoirs publics.

Accès aux prestations de services financiers

Le site Internet de la BCBE est accessible à tous (certificat « Access for all », degré de qualité AA). Il est donc également accessible aux personnes malvoyantes, malentendantes ou à mobilité réduite. La majorité des sites de la BCBE est accessible aux personnes en fauteuil roulant. Là où cela n'est pas encore le cas, la question de l'accessibilité sera prise en compte dans les travaux de transformation.



> 100

millions de francs sont accordés chaque année à quelque 1000 fournisseurs de son espace économique.

La gestion du compte (prestations de base : épargne, prévoyance, trafic des paiements), les cartes (prestations individuelles), la gestion de dépôt ou les compartiments de coffre-fort sont des prestations accessibles à

l'ensemble de la population qui entretient un lien avec l'espace économique de la banque. Il n'existe aucun critère discriminatoire d'exclusion. Ainsi, la BCBE est l'une des rares banques qui renoncent à fixer des frais de compte en fonction de la fortune. Les prestations de base sont proposées à tous les clients à des prix justes.

Approvisionnement régional à caractère durable

Afin de réduire au minimum les effets négatifs également dans la chaîne de livraison, la BCBE tient compte des aspects du développement durable au moment de passer commande. À cet égard, elle considère tant les produits et prestations auxquels elle recourt que les performances de développement durable de ses fournisseurs. Les processus et les critères font l'objet d'une directive qui aborde les principaux approvisionnements de la banque. La BCBE différencie les critères obligatoires (certificats FSC ou PEFC pour papiers, imprimés et produits en bois, pas de bois tropical; meilleure classe énergétique en fait de véhicules et de machines; respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail [OIT]; pas de corruption; pas de travail au noir) et les critères facultatifs, dont le respect présente un avantage par exemple pour la génération de valeur régionale, la gestion de l'environnement, les principes de gouvernance d'entreprise et la promotion de la relève.

L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCBE et s'inscrit dans les processus d'évaluation périodique des fournisseurs. Les

relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années. S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable – qui comprennent des aspects en termes d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales – font partie intégrante de cette évaluation. Les fournisseurs pour lesquels la BCBE constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne seront pas pris en compte.

Depuis 2018, l'entrepôt central de la BCBE se situe auprès d'un partenaire spécialisé dans le développement durable. L'assorti-

L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

ment de base des articles de bureau comporte une part considérable de produits durables et respectueux de l'environnement. La planification des transports a été rationalisée et, depuis la réorganisation, des cartons réutilisables sont utilisés pour les livraisons.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues et les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité: la BCBE travaille avec près de 1000 fournisseurs de l'espace économique de Berne et de Soleure et leur confie chaque année un volume de commandes de plus de 100 millions de francs.

Éthique et gouvernance d'entreprise

En s'appuyant sur une gestion d'entreprise efficace et durable, la BCBE contribue au développement autonome du canton de Berne et à la préservation de ses ressources. Les principes de gouvernance d'entreprise de la BCBE sont exposés en détail dans le rapport de gestion à partir de la page 28. Les explications ci-après complètent ces informations.

Valeurs et normes de comportement

La BCBE a défini et consolidé des standards valables à l'échelle de la banque. L'engagement, le développement durable et la confiance sont des valeurs fondamentales pour la BCBE.

- Engagement : nous pensons et agissons de façon à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

Outre ces valeurs, les directives relatives à la gouvernance d'entreprise, les principes en matière de politique des risques, la politique de crédit, les principaux garde-fous sont les standards de service, la charte de développement durable ainsi que les directives du personnel.

La BCBE reconnaît les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'identifie aux valeurs et aspirations qu'elles véhiculent. Les directives du personnel de la BCBE réglementent la protection de

l'intégrité des collaborateurs : ces derniers ne peuvent faire l'objet d'une discrimination directe ou indirecte en raison du genre, de

Les clients ont le choix entre différents canaux d'accès pour bénéficier de prestations : les sièges, le Centre clientèle ou Internet.

l'âge, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, de la langue, du milieu social, de la religion, des convictions philosophiques ou politiques, d'un handicap physique, mental ou psychique. Les supérieurs doivent veiller, dans le cadre de leur domaine de compétence, à une ambiance propice au travail et libre de toute forme de harcèlement.

Les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Elles incluent des règles de comportement ayant trait à la corruption et au blanchiment d'argent. Lors de la journée d'introduction des nouveaux collaborateurs, ces sujets sont abordés. Les collaborateurs confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter. De plus, ils sont tenus de suivre régulièrement une formation Compliance ponctuée par un examen final. Le dernier examen a eu lieu en 2019. Une formation sur l'accord FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*) a eu lieu en 2020.

Pour signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaborateurs disposent de canaux internes. Autrement dit, les supérieurs hiérarchiques, les conseillers en personnel, le bureau central de Compliance ou

encore la Commission du personnel se tiennent à la disposition des collaborateurs en tant qu'interlocuteurs. Lorsqu'un signalement à une instance interne n'est pas judicieux ou envisageable, les collaborateurs de la BCBE peuvent s'adresser, depuis début 2019, à une instance externe indépendante. L'anonymat et la discrétion sont garantis.

Transparence et dialogue avec les parties prenantes

Grâce à des échanges réguliers et approfondis avec ses parties prenantes, la BCBE est en mesure d'identifier les exigences auxquelles elle doit répondre, d'observer les tendances et de définir des points forts et des potentiels d'amélioration. Par parties prenantes, nous entendons tous les acteurs économiques qui jouent un rôle significatif dans la création de valeur ou dans les activités de la BCBE.

Clients

Le rapport personnel avec l'interlocuteur de la banque ainsi que le lien avec le rayon d'activité de la banque sont des paramètres primordiaux. L'intensité du suivi et la fréquence des contacts sont adaptées aux besoins de la clientèle et à l'ampleur de la relation client. Les clients ont ainsi le choix entre différents canaux d'accès pour bénéficier de prestations : les sites, le Centre clientèle ou Internet (cf. RG, p. 23).

La BCBE organise nombre d'activités régionales, telles que les journées des familles ou les manifestations destinées aux PME, aux

investisseurs institutionnels et aux investisseurs particuliers. En outre, la banque a lancé une nouvelle plateforme de dialogue en 2019: les Journées sur le développement durable (cf. p. 35). Des études de marché ou de satisfaction concernant les services proposés qui tiennent compte de la Clientèle privée et de la Clientèle entreprises, sont effectuées régulièrement. De plus amples informations concernant la satisfaction des clients et le système de chances et de réclamations de la banque figurent à la page 18.

Collaborateurs

Des enquêtes de satisfaction sont menées tous les trois ans auprès des collaborateurs, la dernière ayant été réalisée en été 2020. Tant la satisfaction globale que l'engagement des collaborateurs ont enregistré une légère hausse par rapport à l'enquête de 2017. Les résultats de l'enquête ont été analysés dans les unités organisationnelles. Sur la base de ces analyses, des mesures ponctuelles ont été définies et mises en œuvre. Depuis 2019, la BCBE mène régulièrement de petites enquêtes (appelées *pulse checks*) auprès de ses collaborateurs. Celles-ci doivent lui permettre de se faire une idée claire de l'atmosphère qui règne en son sein et l'aider à mettre en place les changements qu'elle désire introduire. Depuis 2007, la BCBE dispose d'un outil institutionnalisé de management des idées. Cet outil électronique permet aux collaborateurs de suggérer des améliorations. Il les encourage ainsi à faire preuve d'esprit d'entreprise et met en avant leur activité entrepreneuriale. Les meilleures idées sont récompensées. Au cours de l'exercice sous revue, 109 idées et contributions ont été soumises.

La Commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs

face aux instances dirigeantes de la banque. Lors d'entretiens périodiques avec la présidente du Conseil d'administration, le CEO et des représentants de l'unité Personnel, des requêtes importantes des collaborateurs sont discutées en vue d'y répondre. Outre l'évolution des salaires, les avantages hors salaire ou les mesures de développement du personnel, elles ont avant tout trait à la satisfaction des collaborateurs et aux changements organisationnels. La composition, l'élection et le mode de fonctionnement de la COPE ainsi que la participation des collaborateurs de la BCBE sont définis dans le Règlement de la Commission du personnel. La COPE fait office de courroie de transmission de la BCBE avec l'Association suisse des employés de banque (ASEB).

La manière dont la BCBE implique ses collaborateurs dans les processus de changement est décrite à la page 28.

Actionnaires

Les actionnaires de la BCBE sont informés sur ses activités au moyen des rapports annuel et semestriel, du rapport de développement durable, d'Internet, ou lors de manifestations et de l'Assemblée générale. Ils peuvent en tout temps s'exprimer sur les activités et les produits de la banque. Et, le responsable de l'unité Investor Relations se tient à l'écoute des copropriétaires. Un dialogue régulier et institutionnalisé est mené sur des thèmes économiques, écologiques et sociaux avec le Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Il comprend deux séances d'information annuelles entre le Conseil d'État et la direction de la banque.

L'Assemblée générale de la BCBE est toujours placée sous le signe de l'une des parties prenantes. Ainsi, des thèmes tels que l'ancrage régional, le développement durable

ou l'encouragement de la jeunesse ont été traités en priorité. Il n'existe ni restriction du droit de vote ni transfert d'actions. Une action équivaut à une voix. Lors de l'Assemblée générale, la liberté de parole est garantie; elle n'est pas liée à une quote-part minimale. Jusqu'ici, aucun actionnaire de la BCBE n'a exigé de vote consultatif. Le procès-verbal de l'Assemblée générale est publié sur le site de la BCBE. L'Assemblée générale se prononce de façon contraignante sur les rémunérations versées au Conseil d'administration et à la Direction générale. Lors de l'Assemblée générale de 2020, le montant total affecté à la rémunération du Conseil d'administration a été approuvé avec un taux de 97% (2019: 94%) et celui attribué à la rémunération de la Direction générale avec un taux de 94% (2019: 97%).

Fournisseurs et partenaires

Les fournisseurs et partenaires sont en général intégrés dans le cadre d'appels d'offres et de processus d'offres ou dans des organes institutionnalisés pour un échange et le pilotage du partenariat.

Représentants de la société

L'État, les autorités et les médias sont informés en premier lieu sur les processus de reporting de la BCBE, notamment au travers des communiqués aux médias, des publications et des rapports légaux et réglementaires. Toute demande peut être adressée à la banque via notre service aux médias.



« En collaborant étroitement avec des producteurs locaux, nous nous impliquons dans le but de créer durablement de la valeur. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 46.

Écologie d'entreprise et protection du climat

La gestion environnementale de la banque est certifiée ISO 14001 depuis 2004. En 1995 déjà, la BCBE avait élaboré un concept de rationalisation de l'utilisation des ressources énergétiques. Depuis, elle encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation de papier et d'électricité, dans le traitement des déchets ou dans le trafic professionnel. Les aspects environnementaux sont également pris en considération lors des achats : tant les fournisseurs que les produits et prestations, issus si possible du rayon d'activité de la banque, doivent non seulement répondre à des exigences de prix et de qualité, mais aussi respecter les normes écologiques et sociales.

La BCBE a sensiblement diminué son impact sur l'environnement au cours des dernières années. Dans la Charte de développement durable pour les années 2020 à 2023, elle s'est fixé comme objectif d'abaisser ses émissions de CO₂ de 5% supplémentaires par rapport à 2019. Depuis 2011, les émissions de gaz à effet de serre résiduelles sont entièrement compensées dans l'espace économique de la banque. Dans le cadre de cette compensation, la BCBE soutient des projets menés dans les cantons de Berne et de Soleure qui visent à réduire les émissions de CO₂. Elle contribue ainsi à la protection de l'environnement de même qu'à la garantie de l'emploi dans la région.

De plus amples informations sur les produits et prestations au moyen desquels la BCBE contribue à la préservation de l'environnement figurent aux pages 18 à 25.

Conséquences du changement climatique

Le changement climatique touche la nature, la société et l'économie de diverses manières.

Ses effets sont évalués dans le cadre de la gestion des risques (cf. RG, p. 80ss). L'analyse des risques financiers, à laquelle le portefeuille de crédit est soumis, tient compte de facteurs d'influence écologiques. Pour la BCBE, font notamment partie des risques liés au changement climatique les effets négatifs sur les régions touristiques (tourisme hivernal), les dégâts dus aux intempéries ou les exigences légales supplémentaires en rapport avec l'efficacité énergétique des bâtiments qui pourraient influencer l'évaluation du portefeuille de crédit. Ces risques sont minimisés, entre autres, par des analyses sectorielles périodiques et des limites sectorielles.

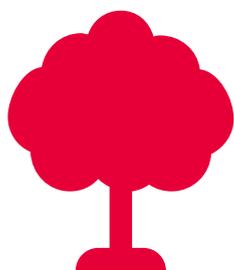
Les risques se rapportant au réseau de sites de la banque ou à la garantie des services bancaires sont étudiés dans le cadre de la gestion de la continuité des activités et de la prévention des catastrophes, en vue de définir les mesures qui s'imposent, tout en tenant compte des prestations des principaux fournisseurs.

Le changement climatique offre également des opportunités à la BCBE : des choix de politique énergétique tels qu'une hausse des prix de l'énergie ainsi qu'une sensibilisation accrue de la population ouvrent de nouvelles perspectives, notamment en termes de financement (projets visant à accroître l'efficacité énergétique ou liés aux énergies renouvelables) et de produits de placement spécifiques. À cet égard, les efforts déployés durant de nombreuses années en faveur de l'environnement et la politique d'affaires responsable de la BCBE constituent un atout. Ne consommant comparativement que peu d'énergie, la BCBE profite en outre de la redistribution de la taxe CO₂ incitative sur les combustibles fossiles. La banque affecte ces montants à des mesures de protection de l'environnement ainsi qu'à la compensation de ses émissions de CO₂.

Soutien d'initiatives écologiques

Conjointement avec 80 autres prestataires de services financiers, la BCBE tient à apporter plus de transparence dans le financement des émissions de gaz à effet de serre. Elle a été la deuxième banque suisse à rejoindre au cours de l'exercice sous revue le partenariat mondial PCAF (*Partnership for Carbon Accounting Financials*). Ce dernier vise à mesurer et à publier lesdites «émissions financées», à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements. Le PCAF développe des méthodes open source pour la comptabilité des gaz à effet de serre. Il permet ainsi aux acteurs de la finance de prendre des mesures efficaces contre le changement climatique. Par son adhésion, la BCBE confirme sa volonté d'identifier les retombées écologiques et sociales significatives qu'ont ses portefeuilles.

La BCBE a conclu, sur une base volontaire, une convention d'objectifs avec l'Agence de



29 %

d'émissions de CO₂
en moins par rapport à 2015

l'énergie pour l'économie (AEnEC) portant sur la consommation énergétique et les émissions de CO₂. Après avoir dépassé les objectifs définis jusqu'à fin 2014, la BCBE a conclu une nouvelle convention portant sur la période allant jusqu'en 2022. Celle-ci prévoit une amélioration de l'efficacité énergétique de 12% par rapport à 2012 et comprend environ 100 mesures concrètes. Ces dernières sont mises en œuvre comme prévu ; la BCBE tient le bon cap.

Depuis 2006, la BCBE est membre de la plateforme climatique de l'économie (Klimaplatform der Wirtschaft), un réseau d'entreprises, d'associations économiques et d'associations publiques actives dans la région de Berne dans le domaine du développement durable et de la protection du climat. La BCBE soutient aussi l'Initiative des entreprises «Énergies nouvelles Berne» qui s'engage, dans le canton de Berne, en faveur de l'efficacité énergétique et de l'approvisionnement durable en énergie issue de sources d'énergie renouvelable et récompense les engagements exemplaires en décernant chaque année le Prix bernois des entreprises «Énergies nouvelles Berne». Depuis douze ans, la BCBE participe au CDP (auparavant Carbon Disclosure Project) et publie de façon détaillée ses performances écologiques (cf. p. 12).

Consommation des ressources et émissions

La BCBE souhaite depuis longtemps utiliser les ressources de manière efficace et diminuer sensiblement son empreinte sur l'environnement. Chaque année, la banque publie l'évolution annuelle des chiffres-clés dans son bilan écologique, établi conformément aux normes usuelles de la branche, les standards ApME (Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers) et les normes

internationales «Greenhouse Gas Protocol». Les émissions des gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Le bilan écologique couvre l'ensemble des sites de la BCBE (100% des collaborateurs). Les données qui ne sont pas à disposition pour l'ensemble de la banque (chaleur, eau et déchets) sont collectées dans le système de référence BCBE selon un haut degré qualitatif, puis extrapolées. Ce système tient compte des deux bâtiments principaux ainsi que des huit sites les plus grands.

Le bilan écologique de la BCBE prend aussi en compte la consommation des partenaires externes suivants : la consommation d'électricité du centre de calcul situé dans le Centre d'exploitation de Berne-Liebefeld, la consommation de papier des imprimeries externes (par exemple pour des documents destinés à la clientèle, des brochures ou des mailings) ainsi que les déchets et la consommation d'électricité et de chaleur du tenancier du restaurant du personnel.

Le bilan écologique a été contrôlé par Swiss Climate AG, Berne, conformément à la norme d'audit AA1000.

► bcbe.ch/bilanecologique

Émissions

En 2020, la BCBE a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 6% par rapport à 2019, alors qu'elle avait déjà réussi à les diminuer de 25% entre 2015 et 2019. Cette baisse continue de l'empreinte de la banque sur l'environnement est le fruit de son engagement de longue durée en la matière.

Depuis 2013, la banque consomme de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable. Elle accroît

constamment l'efficacité énergétique de ses bâtiments, par exemple en améliorant l'isolation de l'enveloppe des bâtiments, en remplaçant des fenêtres, en optimisant les éclairages, les serveurs, les systèmes de technique des bâtiments et de ventilation ou en installant des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques. En 2020, les sites de Lyss, d'Utzenstorf, de Bümpliz, de Granges et de Kirchberg-Alchenflüh ont été transformés ; pour ce faire, il a fallu remettre à neuf les installations de la technique du bâtiment et l'éclairage. Des travaux de rénovation ont débuté aussi dans d'autres sites. Initiatives complémentaires : l'utilisation de véhicules à faibles émissions, la modernisation des distributeurs automatiques de billets et le remplacement des anciens ascenseurs, chauffages et tableaux de distribution électrique.

Compensation des émissions résiduelles

Depuis 2011, la BCBE compense les émissions résiduelles dans son propre espace



12 131

**tonnes de CO₂
compensées depuis 2011 dans son
propre espace économique**

économique. Jusqu'en mai 2016, la compensation se faisait au travers de la plateforme de compensation de CO₂ e-climate, développée conjointement par la BCBE et les Berner Kraftwerke (BKW). Les clients hypothécaires recevaient une subvention s'ils remplaçaient leur installation de chauffage ou d'eau chaude à combustibles fossiles par une pompe à chaleur ou par de l'énergie solaire. Plus de 80 projets ont été réalisés, permettant ainsi de réduire les émissions de CO₂ de près de 7000 tonnes. Au printemps 2016, le Canton de Berne a étendu son programme d'encouragement et, depuis lors, soutient aussi le remplacement

GRI	ApME	Indicateurs	Unité	2020	2019	2019 à 2020 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
Consommation d'énergie								
		Consommation d'énergie au sein de la BCBE	kWh	8 417 749	8 739 259			
		Consommation des véhicules de service	kWh	199 646	189 440			
	1	Consommation des bâtiments	kWh	8 218 103	8 549 819	-4 %	-24 %	-20 %
	1a	Électricité	kWh	5 820 474	6 000 189	-3 %	-22 %	-27 %
	1b/c	Chaleur	kWh	2 397 629	2 549 631	-6 %	-27 %	+3 %
	1c	Énergies renouvelables	kWh	761 727	846 428			
	1b	Combustibles fossiles	kWh	1 635 902	1 703 203	-4 %	-31 %	+6 %
	1b	Gaz naturel	kWh	948 180	1 011 852			
	1b	Pétrole	kWh	687 722	691 351			
302-1		Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	30 304	31 461			
		dont renouvelable	GJ	23 696	24 648			
		dont non renouvelable	GJ	6 608	6 814			
		Quote-part d'énergie renouvelable	%	78 %	78 %			
302-3		Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	29,8	31,1			
		Degré-jours de chauffe (DJC) Berne	jours	3 116	3 296			
		DJC Ø 10 années précédentes	jours	3 361	3 367			
		DJC différence de la Ø sur 10 ans	%	-7 %	-2 %			
		Chaleur ajustée DJC	kWh	2 585 961	2 604 909	-1 %	-28 %	-6 %
Trafic professionnel								
	2	Trafic professionnel total	km	770 425	1 035 345	-26 %	-9 %	-10 %
	2a	Train	km	217 152	392 696			
	2b/c	Voiture	km	553 273	636 649			
	2d/e	Avion	km	0	6 000			
Consommation de papier								
301-1	3	Consommation totale de papier	kg	181 575	178 228	+2 %	-26 %	-22 %
301-2	3a	Quote-part de papier recyclé	%	56 %	0 %			
	3d	Quote-part de papier FSC	%	44 %	100 %			
Consommation d'eau								
303-5	4	Consommation totale d'eau	m ³	7 073	8 188	-14 %	-11 %	-19 %
	4c	Eau potable	%	100 %	100 %			
Déchets								
306-3	5	Déchets au total	kg	134 478	169 301	-21 %	-28 %	-29 %
306-4	5a	Recyclage	kg	96 010	122 901			
		Taux de recyclage des déchets	%	71 %	73 %			
306-5	5b	Déchets destinés à l'incinération	kg	37 320	44 623			
306-5	5c	Déchets destinés à la décharge	kg	0	0			
306-5	5d	Déchets spéciaux	kg	1 148	1 778			
Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction								
	6a	Pertes de liquides de refroidissement	kg	8	8	0 %	-51 %	n.d.
	6b	Pertes d'agents d'extinction	kg	0	0	0 %	0 %	n.d.

des chauffages à mazout par des pompes à chaleur de manière substantielle, raison pour laquelle l'offre e-climate a été retirée. Depuis, la BCBE compense ses émissions de CO₂ dans les cantons de Berne et de Soleure dans le cadre de projets visant à éviter les émissions de méthane ou grâce auxquels les forêts sont gérées de manière durable.

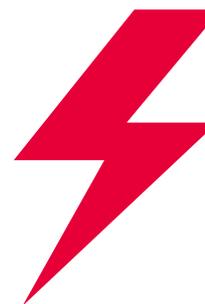
► bcbe.ch/compensation

Électricité

En 2020, la BCBE a réduit sa consommation d'électricité de 3 % par rapport à 2019, après avoir pu réaliser une baisse de 22 % entre 2015 et 2019 déjà. Cette économie est principalement due à la mise hors service d'un

ordinateur central, à l'optimisation des serveurs et des systèmes de ventilation et à l'installation d'un éclairage LED. Par ailleurs, la BCBE a mis en place un concept d'impression : seuls quatre modèles d'imprimantes différents sont utilisés ; ils consomment nettement moins d'électricité que les anciens appareils. En outre, le nombre d'imprimantes a été fortement réduit. Celles-ci ont été mises à la disposition d'une fondation d'utilité publique qui les a révisées.

Depuis 2013, la BCBE n'utilise que de l'électricité issue de sources d'énergie renouvelable. En 2020, 95 % de l'électricité était d'origine hydraulique, dont 250 000 Wh en écocourant certifié naturemade star. Les 5 % d'électricité restants étaient produits par des installations photovoltaïques.



78 %

d'énergies renouvelables

GRI	ApME	Indicateurs	Unité	2020	2019	2019 à 2020 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
Émissions à effet de serre								
	7	Total Scopes (ApME) ¹	t	1 005	1 064	-6 %	-25 %	-12 %
305-1	7a	directes (Scope 1) ²	t	428	435			
305-2	7b	indirectes (Scope 2) ³	t	51	53			
305-3	7c	« Autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t	526	576			
	7	Total source (ApME)	t	1 005	1 064			
		Électricité	t	67	68			
		Chaleur	t	527	548			
		Trafic professionnel	t	188	224			
		Papier	t	185	183			
		Eau	t	5	5			
		Déchets	t	22	27			
		Pertes de liquides de refroidissement et d'agents d'extinction	t	11	8			
305-4		GES par collaborateur ⁵	kg	987	1 050	-6 %	-19 %	-2 %
305-4		GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	28	32	-15 %	-36 %	-21 %

¹ Émissions de gaz à effet de serre exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées : émissions issues de la combustion d'énergies fossiles dans les bâtiments de la BCBE ou de la combustion des moteurs à essence/diesel des voitures de service de la BCBE.

³ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie : à la BCBE, il s'agit des émissions issues de la mise à disposition de la chaleur à distance.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de gaz à effet de serre causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs. Quant à la BCBE, il s'agit des émissions issues des acquisitions de biens (papier, eau), des déchets, des déplacements professionnels, des étapes préliminaires à la mise à disposition de l'énergie dans les centrales, ainsi que des pertes de distribution et de transformation d'électricité. Ne sont pas considérées les émissions causées par les trajets des collaborateurs pendulaires de la BCBE, étant donné que le choix du moyen de transport est du ressort du seul collaborateur, qui en assume également l'ensemble des frais. Cela explique également la raison pour laquelle les trajets des pendulaires ne sont pas intégrés dans le mode de calcul de l'ApME. S'agissant des prestataires financiers, sont pertinentes également les dites « émissions financées », à savoir les émissions de gaz à effet de serre financées par des crédits et des investissements. La BCBE s'engage à élaborer des normes appropriées à cette fin (cf. page 42). D'ici là, la BCBE ne dispose d'aucun moyen d'en tenir compte.

⁵ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre de collaborateurs (équivalent temps partiel)

⁶ Émissions totales de gaz à effet de serre de la BCBE (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la banque



Grâce à son large éventail de produits, la BCBE incite ses clients à s'engager en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Il en va de même pour Jürg Burri et Tom Winter de la société Rüedu AG: depuis 2020, ils proposent des produits de saison frais de la région dans des magasins de quartier modernes. La vente de leurs produits se fonde sur le partenariat ainsi que sur des critères du commerce équitable et du développement durable.

Jürg Burri et Tom Winter, fondateurs de Rüedu AG

En 2020, sept bornes de recharge de véhicules électriques ont été installées au centre d'exploitation de Berne-Liebefeld, pour lesquelles la BCBE a signé un contrat avec la société MOVE Mobility SA. Les bornes sont utilisées par la banque pour recharger les véhicules de l'entreprise, mais elles sont également à la disposition de ses visiteurs et de ses collaborateurs.

Chaleur

En 2020, la consommation de chaleur a pu être réduite de 6 % par rapport à 2019, après la baisse de 27 % réalisée entre 2015 et 2019. Le fait que la BCBE ait continuellement amélioré l'efficacité énergétique de ses bâtiments au cours des dernières années a également eu des retombées positives (cf. p. 43). En outre, la banque met en place un concept d'aménagement moderne et transforme son réseau de sites afin qu'il réponde toujours aux besoins des clients. L'apparence et les fonctions des sites changent, le dialogue et le conseil à la clientèle gagnent en importance. Comme les surfaces ont été réduites dans le cadre de ces transformations, le besoin en chauffage des sites diminuera.

Trafic professionnel

Le trafic professionnel a diminué de 26 % en 2020 par rapport à 2019, après la réduction de 9 % réalisée entre 2015 et 2019. Cette évolution est due aux quatre véhicules que compte un nouveau site. Depuis 2014, la BCBE utilise exclusivement des véhicules appartenant à la classe d'efficacité énergétique A. Les transports entre les sites principaux de Berne (Place Fédérale et Berne-Liebefeld) sont assurés par une voiture électrique fonctionnant à l'électricité verte. D'ici à 2023, la flotte sera complétée par de nouvelles voitures électriques. Au

cours des dernières années, elle a été réduite (covoiturage au lieu de véhicules personnels) et, dans les services de courrier, le rythme de livraison et le plan des itinéraires sont continuellement améliorés. En outre, la BCBE promeut l'utilisation des transports publics (principe fondamental du règlement interne sur les frais).

Papier

En raison d'une légère augmentation du nombre de courriers envoyés à la clientèle, la consommation de papier de la BCBE s'est accrue de 2 % en 2020 par rapport à 2019, alors qu'elle avait diminué de 26 % entre 2015 et 2019. Cette réduction était le fruit d'améliorations apportées à la mise en page et à l'impression des extraits de compte ainsi qu'à l'utilisation moindre des brochures pour les clients. La consommation de papier d'impression a également diminué. L'e-banking de la BCBE permet en outre de gérer électroniquement les comptes et dépôts et de réduire la consommation de papier (e-compte). S'agissant des opérations au guichet, les justificatifs ne sont imprimés qu'à la demande expresse du client, si bien que la consommation de papier a diminué d'environ 6 tonnes par année. Par ailleurs, diverses publications, telles que le rapport de gestion, le rapport de développement durable ou la Charte de développement durable, sont imprimées de manière climatiquement neutre.

Jusqu'à présent, la BCBE utilisait du papier en fibres vierges provenant de forêts gérées de manière durable. Le papier recyclé ayant une empreinte sur l'environnement bien plus faible que le papier en fibres vierges, la BCBE a commencé petit à petit à utiliser du papier recyclé durant l'année sous revue. Elle a choisi de privilégier le papier «Refutura», qui dispose du label de qualité

«ange bleu» et qui remplit ainsi les exigences environnementales les plus strictes.

Déchets et eau

Après avoir réduit le volume de ses déchets de 28 % entre 2015 et 2019, la BCBE l'a encore diminué de 21 % en 2020 par rapport à 2019. Comme les années précédentes déjà, plus des deux tiers des déchets ont été recyclés. Le tri systématique se poursuit ; des points de recyclage sont disponibles à cet effet dans les sites principaux. Durant l'exercice écoulé, la BCBE a renoncé aux gobelets en plastique, qu'elle remplacera par des gobelets en papier ou par des verres.

Les anciens appareils informatiques n'ont pas été jetés, mais recyclés : la BCBE les a donnés à la Fondation pour l'intégration professionnelle (GEWA). Depuis 2019, elle lui a livré 75 imprimantes et plus de 700 ordinateurs portables et de bureau. GEWA prépare les appareils afin qu'ils puissent être revendus. Ce faisant, elle prolonge leur durée de vie et réduit le gaspillage des ressources. De plus, elle contribue à fournir un travail utile à des personnes qui, après une période difficile, visent à réintégrer le marché du travail.

Entre 2015 et 2019, la BCBE a pu réduire sa consommation d'eau de 11 % et, entre 2019 et 2020, de 14 %. Les systèmes de refroidissement du centre de calcul du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld ont été pourvus, en 2009, d'un système de refroidissement à sec au lieu d'un refroidisseur secondaire hybride, ce qui permet d'économiser annuellement jusqu'à 2 millions de litres d'eau. En outre, la puissance de refroidissement du centre d'exploitation de Berne-Liebefeld a été diminuée.

Perspectives et objectifs

Conformément à sa stratégie de développement durable, la BCBE attache une grande importance à la mise en œuvre de sa Charte de développement durable 2020 à 2023. La banque continuera à faire preuve d'un engagement sans relâche à l'avenir afin de réaliser ses objectifs et de relever les défis y afférents.

L'un des points forts de 2021 consistera à continuer de favoriser le dialogue sur le développement durable et de sensibiliser ainsi davantage la population à ce thème. La BCBE développe à cet effet les plateformes et instruments existants. En 2021, la banque lancera un concept de formation complet sur le développement durable. Les modules de formation et d'apprentissage s'adresseront à tous les collaborateurs de la BCBE et auront pour but d'ancrer durablement le thème du «développement durable», dans les deux sens du terme.

Les fonds de placement à caractère durable de la BCBE connaissent un franc succès et continueront à être mis en avant. Ces instruments de placement intéressants se prêtent aussi bien à la prévoyance qu'aux fonds libres des clients. Les fonds de placement à caractère durable sont investis dans des entreprises responsables qui réalisent des performances supérieures à la moyenne tant sur le plan de la gestion que sur le plan social et le plan écologique. S'agissant de ses instruments de placement conventionnels, la banque intégrera systématiquement, dès le début de 2021, des critères de développement durable dans le processus de placement. Outre l'analyse financière conventionnelle, des critères ESG (pour critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) seront désormais pris en considération. Ceux-ci permettront d'identifier les émetteurs qui affichent une mauvaise performance en matière de développement durable et ceux qui présentent des risques élevés

pour le climat. Ces émetteurs ne pourront rester dans l'univers de placement que s'ils résistent à un examen ESG approfondi et si la diversification le justifie.

Chiffres-clés relatifs au développement durable

Principaux chiffres-clés détaillés dans les différents chapitres du présent rapport :

	Unité	2020	2019	2018	2017	2016
Produits et prestations						
Mandats de gestion de fortune à caractère durable						
Clientèle privée	mio de CHF	221	165	106	70	55
Fonds de placement BCBE à caractère durable	mio de CHF	947	704	414	197	n.d.
Concept de soutien financier des PME : projets financiers	nombre	34	53	47	38	34
– Total emplois ainsi soutenus	nombre	454	654	305	205	359
Collaborateurs						
Effectif du personnel (apprentis et auxiliaires compris)	nombre	1 230	1 226	1 206	1 224	1 214
Collaborateurs (équivalent plein temps)	emplois	1 018	1 013	1 000	1 016	1 009
Total temps partiel	%	44 %	43 %	42 %	41 %	39 %
Total collaborateurs en formation	nombre	98	107	114	110	101
Collaborateurs en formation continue externe en accompagnement du travail	nombre	95	85	95	92	84
Total formation initiale et continue par collaborateur	jours	3,0	3,9	3,4	3,4	3,2
Femmes cadres supérieurs (dès le niveau de fonction 8)	%	13 %	8 %	9 %	7 %	7 %
Femmes cadres (dès le niveau de fonction 5)	%	25 %	23 %	20 %	20 %	20 %
Femmes dans l'ensemble du personnel	%	44 %	44 %	44 %	44 %	45 %
Société						
Génération de valeur nette	mio de CHF	262	260	306	259	268
– Autofinancement (entreprise)	mio de CHF	15	12	58	17	36
– Actionnaires	mio de CHF	82	78	75	62	58
– Pouvoirs publics	mio de CHF	23	29	35	37	34
– Collaborateurs	mio de CHF	142	140	139	143	139

	Unité	2020	2019	2019 à 2020 (évolution)	2015 à 2019 (évolution)	2011 à 2015 (évolution)
Écologie						
Consommation d'électricité	kWh	5 820 474	6 000 189	-3 %	-22 %	-27 %
Consommation de chaleur	kWh	2 397 629	2 549 631	-6 %	-27 %	+3 %
Quote-part d'énergies renouvelables	%	78 %	78 %	n.d.	n.d.	n.d.
Trafic professionnel	km	770 425	1 035 345	-26 %	-9 %	-10 %
Consommation de papier	kg	181 575	178 228	+2 %	-26 %	-22 %
Consommation d'eau	m ³	7 073	8 188	-14 %	-11 %	-19 %
Déchets	kg	134 478	169 301	-21 %	-28 %	-29 %
Émissions de gaz à effet de serre	t	1 005	1 064	-6 %	-25 %	-12 %
Émissions de gaz à effet de serre par collaborateur	kg	987	1 050	-6 %	-19 %	-2 %
Émissions de gaz à effet de serre par million de la somme du bilan	kg	28	32	-15 %	-36 %	-21 %

Index GRI

Le tableau ci-après indique l'endroit où trouver les informations sur les différentes normes GRI. Des commentaires complémentaires sont ajoutés lorsque cela s'avère judicieux. Par ailleurs, le tableau met en évidence les normes GRI qui sont en rapport avec les ODD (objectifs de développement durable) et sur lesquelles la BCBE exerce la plus grande influence (voir page 16).

Norme GRI	Revois et commentaires explicatifs et omissions ¹	
Éléments généraux d'information		
Principes généraux (GRI 101)²		
Profil de l'organisation		
102-1	Nom de l'organisation	RDD p. 4, RG p. 4
102-2	Activités, marques, produits et services	RDD p. 10, RG p. 54
102-3	Lieu géographique du siège	RDD p. 4, RG p. 4
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	RG p. 54
102-5	Capital et forme juridique	RG p. 18
102-6	Marchés desservis	RG p. 54
102-7	Taille de l'organisation	RG p. 122
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	RDD p. 26 ODD 8 Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCBE, utilisé dans l'ensemble de la banque. En raison du faible nombre d'auxiliaires, aucune ventilation séparée par genre ne sera présentée.
102-9	Chaîne d'approvisionnement	RDD p. 38
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Aucun changement significatif pour le rapport de développement durable durant l'année 2020
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	RDD p. 11 et p. 42, RG p. 80, CDD
102-12	Initiatives externes	RDD p. 42
102-13	Adhésion à des associations	La BCBE est, entre autres, membre de l'Union des Banques Cantoniales Suisses (UBCS), Association suisse des banquiers (ASB), Employeurs Banques, EUREX (European Exchange), profawo (pro family and work, anciennement Childcare Service Suisse), öbu (réseau pour une économie durable), Swiss Sustainable Finance (SSF).
Stratégie		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	RDD p. 7, CDD
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	RDD p. 11 et p. 42, RG p. 80ss, CDD
Éthique et intégrité		
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	RDD p. 7 et p. 39, CDD, RG p. 16
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	RDD p. 39
Gouvernance		
102-18	Structure de gouvernance	RG p. 29ss, RDD p. 11
102-19	Délégation de l'autorité	RG p. 34, RDD p. 11 et p. 32 Le processus annuel de détermination des objectifs englobe des aspects économiques, écologiques et sociaux. Il inclut tant les unités organisationnelles que les individus.
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RG p. 36, RDD p. 11
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RDD p. 39
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	RG p. 30ss
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG p. 30ss Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont distincts ; la présidente du Conseil d'administration n'occupe aucune fonction de gestion des affaires auprès de la BCBE.

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

² Les normes GRI utilisées dans le présent rapport sont conformes à la version 2016. Exceptions : GRI 303 et GRI 403 = version 2018 ; GRI 306 = 2020.

Norme GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹
102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG p. 34 Les membres et la présidente ou le président du Conseil d'administration ainsi que les membres du comité de rémunération sont élus par l'Assemblée générale pour une durée d'un an. En cas de besoin, une commission de sélection composée de membres du Conseil d'administration évalue des candidats appropriés et soumet des propositions au Conseil d'administration. Celui-ci dépose les requêtes devant l'Assemblée générale. Les membres du Conseil d'administration doivent faire preuve d'initiative, être indépendants, connaître les interdépendances économiques ainsi que le monde bancaire et posséder de l'expérience dans le secteur bancaire. Par ailleurs, le processus de sélection prend en compte une composition interdisciplinaire de l'organe en matière de connaissances spécialisées ainsi qu'une diversité appropriée (hommes/femmes, groupes d'âge, minorité francophone).
102-25	Conflits d'intérêts	RG p. 28, RDD p. 18 et p. 26
102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	RDD p. 11 Élaborée lors de plusieurs séances du Conseil d'administration, la Stratégie 2025 a été approuvée lors de la séance du Conseil d'administration du 12 août 2020. Tant la présidente du Conseil d'administration que le CEO ont activement influencé le développement de la Charte de développement durable 2020 à 2023; la libération formelle a été effectuée par la Direction générale.
102-27	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chaque année, le Conseil d'administration effectue un atelier de deux jours au cours duquel la stratégie est examinée. À cette occasion, il approfondit des sujets d'actualité et d'avenir concernant la banque et met à profit les opportunités de formation dans les domaines économiques, écologiques et sociaux.
102-28	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG p. 35
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	RDD p. 11, RG p. 80ss
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	RG p. 80ss
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RG p. 80ss
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	RDD p. 11
102-33	Communication des préoccupations majeures	RDD p. 39 Après consultation du CEO, des propositions de solution sont élaborées. Les préoccupations d'importance considérable sont soumises à la Direction générale, respectivement au Conseil d'administration.
102-34	Nature et nombre total de préoccupations majeures	La plupart des préoccupations importantes sont exprimées à la direction opérationnelle de la banque et traitées dans le cadre du système institutionnalisé d'opportunités et de réclamations. Dans des cas exceptionnels uniquement, les préoccupations importantes sont directement adressées au Conseil d'administration: le nombre total annuel s'élève à quelques dizaines.
102-35	Politiques de rémunération	RG p. 42ss, RDD p. 26
102-36	Procédure de détermination de la rémunération	RG p. 42
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	RDD p. 40
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	RDD p. 26
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	RDD p. 26
Implication des parties prenantes		
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	RDD p. 39
102-41	Accords de négociation collective	RDD p. 27 et p. 40
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	RDD p. 15 et p. 39
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	RDD p. 39, RG p. 38
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	RDD p. 39
Pratique de reporting		
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	La BCBE ne détient aucune filiale soumise à consolidation. Le rapport concerne la maison mère de la BCBE. Certaines déclarations se rapportent toutefois à certains des principaux prestataires de services externalisés de la BCBE.
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	RDD p. 15
102-47	Liste des enjeux pertinents	RDD p. 15
102-48	Réaffirmation des informations	Aucune
102-49	Modifications relatives au reporting	Aucune
102-50	Période de reporting	RDD p. 3

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI		Revois et commentaires explicatifs et omissions ¹	
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport de développement durable 2019 de mars 2020, publication : 19 mars 2020	
102-52	Cycle de reporting	RDD p. 3	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	RDD p. 4	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	RDD p. 3	
102-55	Index du contenu GRI	RDD p. 50ss	
102-56	Vérification externe	RDD p. 3	
Pratiques de vente responsables			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 18	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 18, p. 19, p. 23 et p. 26	ODD 12
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 18	
Commercialisation et étiquetage			
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	RDD p. 18	
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucune	
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucune	
Satisfaction clientèle et protection des données client			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 18 et p. 19	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 18 et p. 19	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 18 et p. 19	
Confidentialité des données des clients			
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune	
Placements: investissements responsables			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 18 et p. 19	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 19ss	ODD 7 et ODD 12
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 19ss	
Portefeuille produit			
G4-FS6	Part de portefeuille pour segment d'activité	RDD p. 10, RG p. 20ss et p. 56ss	
G4-FS8	Produits et services présentant une utilité écologique	RDD p. 21 et p. 23	
Approche Active-Ownership			
G4-FS10	Part de la Clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	RDD p. 22	
G4-FS11	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RDD p. 22	
Crédits: critères sociaux et environnementaux			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 18 et p. 23	Les affaires avec l'étranger n'ont qu'une importance restreinte pour la BCBE. Elles sont limitées à 5% de la somme moyenne du bilan de ces trois dernières années. Les crédits d'exportations ne sont en général accordés qu'en respect des dispositions SERV (Assurance suisse contre les risques à l'exportation) et pour autant que les critères du développement durable soient remplis.
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 23	ODD 7
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 23	
Portefeuille produit			
G4-FS7	Produits et services présentant une utilité sociale	RDD p. 23, RG p. 20	ODD 8

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI	Revois et commentaires explicatifs et omissions ¹	
Employeur responsable et gestion des changements		
Approche managériale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 26 et p. 27
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 27
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 27
Performance économique		
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RDD p. 28, RG p. 78 et p. 99
Présence sur le marché		
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	RG p. 125–126 Les salaires d'entrée standard pour le personnel employé à durée indéterminée correspondent au minimum au salaire minimal CCT banques (CCT = Convention sur les conditions de travail du personnel bancaire). En outre, les principes du gouvernement d'entreprise selon lesquels le montant de la rémunération le plus élevé ne doit pas dépasser le vingtuple du montant de la rémunération le plus bas s'appliquent.
Relations employés/direction		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	RDD p. 27 Des règles détaillées figurent dans le droit du travail et dans la CCT banques. Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.
Santé et équilibre vie privée/vie professionnelle		
Approche managériale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 26 et p. 28
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 28
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 28
Emploi		
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RDD p. 33
Santé et sécurité au travail		
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RDD p. 29
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RDD p. 29
403-3	Services de santé au travail	RDD p. 29
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	RDD p. 40 Il ne serait guère pertinent de constituer un comité spécifique chargé de la sécurité au travail et de la protection de la santé. La Commission du personnel (COPE) de la BCBE défend les intérêts des collaborateurs sur ces thèmes également, face aux instances dirigeantes de la banque.
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	RDD p. 29 Les collaborateurs de secteurs à risque (tels que la technique des bâtiments, la logistique, l'infrastructure) effectuent des modules de formation personnelle ou participent à des formations spécialisées proposées par des associations professionnelles. De plus, tous les collaborateurs reçoivent régulièrement des informations via BCBE Share.
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	RDD p. 29
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	RDD p. 29
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	Tous
403-9	Accidents du travail	RDD p. 28
403-10	Maladies professionnelles	RDD p. 28
Formation initiale et continue		
Approche managériale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 26 et p. 31
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 26 et p. 31
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 31

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI		Revois et commentaires explicatifs et omissions ¹	
Formation et éducation			
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RDD p. 30 Les chiffres-clés sont exprimés en jours, un jour équivalant à 8,4 heures. Ne sont pas compris les modules de formation, tels que les webinaires ou les formations dispensées via Skype, car ils ne peuvent pas être évalués pour le moment. L'importance de ces formats est en constante augmentation. Une ventilation des chiffres-clés par genre imposerait actuellement une charge de travail disproportionnée, raison pour laquelle la BCBE renonce à effectuer cette répartition. Les exigences en matière de formation étant indépendantes du sexe, le nombre de jours de formation devrait être du même ordre de grandeur pour les collaborateurs et pour les collaboratrices.	ODD 8
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	RDD p. 31 et p. 32	ODD 8
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	RDD p. 32	ODD 8
Diversité et égalité des chances			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 26 et p. 32	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 26 et p. 32	ODD 8
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 26 et p. 32	
Présence sur le marché			
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	RG p. 125–126 En adéquation avec sa volonté d'enracinement régional, la BCBE recrute la grande majorité de son personnel localement, sur ses marchés régionaux.	ODD 8
Emploi			
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RDD p. 26 Afin de faciliter la lecture, les chiffres ne sont pas ventilés par groupe d'âge.	ODD 8
401-3	Congé parental	RDD p. 28 Contrairement à d'autres pays européens, la Suisse ne connaît pas le « congé parental ». Partant, dans le cadre de ce rapport, la BCBE se limite aux taux de retour et de continuation des collaboratrices. Les ayants droit au congé maternité ou paternité sont tous les collaborateurs actifs dans un rapport de travail régulier depuis plus de trois mois.	ODD 8
Diversité et égalité des chances			
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RDD p. 30, RG p. 36–37	ODD 8
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	RDD p. 27 et p. 33	ODD 8
Lutte contre la discrimination			
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucune	
Engagement social			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 35–38	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 35–38	ODD 8 et ODD 12
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 35–38	
Performance économique			
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD p. 36 et p. 37 Les frais d'exploitations et les investissements dans les collectivités ne font pas l'objet d'un compte rendu séparé.	ODD 7 et ODD 8
Impacts économiques indirects			
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RDD p. 23, RG p. 20	ODD 7
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RDD p. 11, RG p. 20	ODD 8
Communautés locales			
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RDD p. 35 et p. 23	
413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	La BCBE s'efforce d'éviter ou de minimiser les effets négatifs. Elle assume cette responsabilité dans le cadre de sa politique d'affaires à caractère durable.	

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹	
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RG p. 23 Les clients disposent non seulement du réseau des sites (physiques) de la BCBE, mais également des voies électroniques de la banque.	ODD 8
G4-FS14	Initiatives pour un accès facilité des personnes défavorisées aux prestations de services financiers	RDD p. 38	ODD 8
Approvisionnement régional à caractère durable			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 35 et p. 38	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 38	ODD 8 et ODD 12
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 38	
Pratiques d'achats			
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD p. 38, RG p. 125–126	ODD 12
Évaluation environnementale des fournisseurs			
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	RDD p. 38	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	RDD p. 38 Le nombre de fournisseurs audités n'est pas systématiquement recensé. Aucun effet défavorable n'a été constaté.	
Évaluation sociale des fournisseurs			
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RDD p. 38	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	RDD p. 38 Le nombre de fournisseurs audités n'est pas systématiquement recensé. Aucun effet défavorable n'a été constaté.	
Éthique et gouvernance d'entreprise			
Approche managériale			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 38	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 38	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 38	
Performance économique			
201-4	Aide financière publique	RG p. 18 La BCBE ne bénéficie d'aucune subvention étatique. La garantie d'État a été réduite au 1 ^{er} janvier 2006, et le retrait est effectif depuis fin 2012.	
Lutte contre la corruption			
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RDD p. 39 Jusqu'à présent, aucune vérification extraordinaire ne s'est révélée nécessaire outre les processus de contrôle établis.	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RDD p. 39	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun cas ne s'est présenté jusqu'à présent ; aucune mesure spécifique n'est donc requise.	
Comportement anticoncurrentiel			
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BCBE	
Liberté syndicale et négociation collective			
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucune. Aucun site de la BCBE ni aucun de ses fournisseurs ne se trouve dans des régions à risque. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCBE soutient les activités syndicales de ses collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCBE rend ses collaborateurs attentifs à l'Association suisse des employés de banque (ASEB) sur Intranet et lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, un collaborateur de la BCBE est membre du Comité directeur de l'ASEB.	

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI		Revois et commentaires explicatifs et omissions ¹
Politiques publiques		
415-1	Contributions politiques	Aucune. La BCBE ne soutient ni parti politique ni politicien. La BCBE adopte une attitude neutre sur les plans politique et confessionnel. La banque ne prend pas position politiquement. Les intérêts des banques cantonales (procédures politiques, initiatives proposées par le secteur financier, etc.) ou du secteur financier dans son ensemble sont représentés par l'Association suisse des banquiers (ASB) et par l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). La BCBE est membre de ces deux organisations.
Conformité socio-économique		
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	RDD p. 18
Transparence et dialogue avec les parties prenantes		
Approche managériale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 39
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 39
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 39
Indicateur individuel		
	Satisfaction clientèle	RDD p. 39
Chances et risques du changement climatique		
Approche managériale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 42
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 42
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 42
Performance économique		
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD p. 42, CDD Les conséquences financières résultant explicitement du changement climatique dépendent de nombreux facteurs ; partant, elles ne sont pas calculées intégralement. Les dépenses de protection de l'environnement sont comprises dans les budgets des unités organisationnelles ; elles ne font pas l'objet d'une quantification distincte. La BCBE met en œuvre la redistribution de la taxe sur le CO ₂ en faveur de mesures de protection du climat et dans le but de compenser ses émissions de CO ₂ .
Consommation des ressources et émissions		
Approche managériale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RDD p. 42 et p. 43
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RDD p. 42 et p. 43
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RDD p. 42 et p. 43
Matières		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	RDD p. 44 et p. 47
		Pour la BCBE, ce point concerne principalement la consommation de papier.
301-2	Matières recyclées utilisées	RDD p. 44
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	Cette information ne s'applique pas à la BCBE, étant donné que, en sa qualité de prestataire de services financiers, elle ne fabrique pas de produits physiques.
Énergie		
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	RDD p. 44, p. 45 et p. 47
		ODD 7 et ODD 12 La consommation énergétique englobe la consommation d'électricité et de chaleur des partenaires externes. La rubrique « Consommation de chaleur en recourant aux énergies renouvelables » comprend aussi bien la chaleur à distance achetée qui provient de sources d'énergie renouvelables, que la chaleur produite dans les propres locaux de la BCBE à partir de sources d'énergie renouvelables. Depuis 2018, la consommation énergétique des véhicules de fonction de la BCBE est prise en compte ; les valeurs des années 2015 à 2017 ont été adaptées en conséquence.

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions ¹	
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	RDD p. 44 et p. 47	ODD 7 et ODD 12
		Les informations sous 302-2 ne sont pas disponibles séparément, car la méthode employée par les standards ApME se concentre sur un seul indicateur environnemental, à savoir les gaz à effets de serre exprimés en équivalent CO ₂ . Ceux-ci sont en étroite corrélation avec la teneur énergétique, lors des processus de combustion, de sorte que l'indicateur 302-2 mesuré en joules ne fournirait que peu d'informations supplémentaires pertinentes pour une activité bancaire.	
302-3	Intensité énergétique	RDD p. 44	ODD 7 et ODD 12
		La consommation énergétique par collaborateur prend en compte la consommation énergétique figurant sous 302-1.	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	RDD p. 43	ODD 7 et ODD 12
		Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	RDD p. 43	ODD 7 et ODD 12
Eau et effluents			
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	La totalité des sites de la BCBE est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées.	
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Hormis les effluents des bâtiments de la BCBE et ceux des systèmes de refroidissement, la banque ne rejette pas d'effluent.	
303-3	Prélèvement d'eau	RDD p. 44 et p. 47	
303-4	Rejet d'eau	RDD p. 44 et p. 47	
303-5	Consommation d'eau	RDD p. 44 et p. 47	
Biodiversité			
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	La BCBE ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées.	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Les services financiers fournis par la BCBE n'ont qu'un effet indirect sur la biodiversité. Dans le cadre des financements, nous veillons au respect des charges publiques ayant trait à la biodiversité. La politique de crédits de la BCBE et les principes de conduite en matière de crédits constituent, dans ce contexte, les éléments fondamentaux. Lors de l'achat de précurseurs, la BCBE aiguille les producteurs (les papiers, les imprimables et les produits en bois doivent être certifiés FSC ou PEFC).	
304-3	Habitats protégés ou restaurés	Aucun	
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Aucun	
Émissions			
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	RDD p. 45	ODD 12
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	RDD p. 45	ODD 12
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	RDD p. 45	ODD 12
305-4	Intensité des émissions de GES	RDD p. 45	
305-5	Réduction des émissions de GES	RDD p. 43 et p. 45	
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	RDD p. 45	
		Les principales substances appauvrissant la couche d'ozone émises par la BCBE proviennent de pertes de liquide de refroidissement et de fuites d'agents d'extinction. Celles-ci sont prises en compte dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.	
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	Les informations sous 305-7 ne sont pas disponibles séparément, car la méthode employée par les standards ApME se concentre sur un seul indicateur environnemental, à savoir les gaz à effets de serre exprimés en équivalent CO ₂ . Étant donné que ces réductions dans les processus de combustion ont des effets positifs également sur les émissions d'autres agents polluants, ces dernières ne font pas office d'indicateurs distincts.	
Déchets			
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	La BCBE produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères.	

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

Norme GRI		Renvois et commentaires explicatifs et omissions¹
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	RDD p. 47 Tous les déchets de la BCBE sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées ou recyclés. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées.
306-3	Déchets générés	RDD p. 44
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	RDD p. 44
306-5	Déchets destinés à l'élimination	RDD p. 44
Conformité environnementale		
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	Aucune

¹ RG = Rapport de gestion/RDD = Rapport de développement durable/CDD = Charte de développement durable/ODD = Objectif de développement durable (voir page 16).

**« Le meilleur moyen
de prédire le futur,
c'est de l'inventer. »**

Alan Kay